

**Niger : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Rapport d'Étape au titre de l'année 2004**

Les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ont été préparés par les pays membres en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires au développement, y compris le personnel de la Banque mondiale, ainsi que celui du FMI. Avec une mise à jour effectuée tous les trois ans en même temps que les rapports d'étape produits annuellement, ces documents décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays qui visent à soutenir la croissance et à réduire la pauvreté. Ces politiques permettent par ailleurs de déterminer les besoins de financement extérieurs du pays et d'identifier les principales sources. Le présent document consacré au Niger, daté de juin 2006, sera incessamment disponible sur le site WEB du FMI qui a assuré cette diffusion en accord avec les autorités du pays.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demand à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services es publication
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

REPUBLIQUE DU NIGER



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
Secrétariat Permanent de la SRP

STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Troisième Rapport de mise en œuvre

Janvier - décembre 2004

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES ANNEXES	4
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
I. PREMIÈRE PARTIE : CADRE STRATEGIQUE GENERAL DE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU NIGER	8
1.1. SITUATION DE BASE.....	8
1.2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	8
1.3. PRIORITÉS NATIONALES	9
II. DEUXIÈME PARTIE : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE 11	
2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL	11
2.2. CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE	11
2.2.1. <i>Situation économique et financière</i>	11
2.2.2. <i>Exécution budgétaire en 2004</i>	12
2.2.3. <i>Les réformes engagées</i>	17
2.2.5. <i>La mobilisation des ressources financières</i>	18
2.3. BILAN DES POLITIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELLES	19
2.3.1. <i>Dans le secteur rural</i>	20
2.3.2. <i>Tourisme et artisanat</i>	21
2.3.3. <i>Transports, réseau routiers et météorologie</i>	23
2.3.4. <i>Mines et énergie</i>	23
2.3.5. <i>Promotion du secteur privé</i>	24
2.3.6. <i>Formation professionnelle et emploi des jeunes</i>	24
2.3.7. <i>Emploi</i>	25
2.3.8. <i>Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication</i>	26
2.3.9. <i>Dans le domaine de l'éducation</i>	27
2.3.10. <i>Dans le domaine de la Santé</i>	29
2.3.11. <i>Dans les domaines de la promotion de la femme, de la protection de l'enfant et de la population</i>	31
2.3.12. <i>En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement</i>	32
2.3.13. <i>Bonne gouvernance et décentralisation</i>	32
2.4. ÉTAT DE LA PAUVRETÉ ET DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION	35
2.4.1. <i>Liste des indicateurs de la SRP</i>	35
2.4.2. <i>Base de données NIGERINFO</i>	35
2.4.3. <i>Activités de collecte</i>	36
2.4.4. <i>Revue sectorielles</i>	36
III. TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES	37
3.1. LES DÉFIS MAJEURS	37
3.2. LES CONDITIONS DE SUCCÈS	41
3.3. LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA SRP	41
ANNEXES.....	43

LISTE DES ACRONYMES

AEP : Adduction d'eau potable
AGR : Activités génératrices de revenus
ARM : Autorité de régulation multisectorielle
ARMP : Agence de régulation des marchés publics
ARV : Anti retro viraux
BADEA : Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BIA : Banque internationale pour l'Afrique
BIE : Budget d'investissement de l'Etat
BIT : Bureau international du travail
BOA : Bank of africa
BTP : Bâtiments et travaux publics
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAFER : Caisse autonome pour le financement de l'entretien routier
CAPED : Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement
CARFO : Caisse autonome de financement des retraites des fonctionnaires
CDMT : Cadrage de la dépense à moyen terme
CEG : Collège d'enseignement général
CELTEL : Opérateur privé de téléphonie cellulaire
CENI : Commission électorale nationale indépendante
CES : Complexe d'enseignement secondaire
CFPA : Centre de formation professionnelle et d'apprentissage
CFPP : Centre de formation et de perfectionnement professionnels
CNDHLF : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNDP : Conseil national de dialogue politique
CNDS : Conseil national de dialogue social
COMINAK : Compagnie minière d'akouta
CPI : Centre de promotion des investissements
CSI : Centre de santé intégrée
CTK : Collège technique Kalmaharo
DAO : Dossier d'appel d'offre
DGEPD : Direction générale de l'évaluation des programmes de développement
DSBE : Degré de satisfaction des besoins essentiels
EAN : Entreprendre au Niger
ECOBANK : Banque de la place
ENAM : Ecole nationale d'administration et de la magistrature
ENBC : Enquête nationale budget consommation
FCFA : Franc de la communauté financière africaine
FIMA : Festival international de la mode africaine
FMI : Fonds monétaire international
GIE : Groupement d'intérêt économique
IDA : Agence internationale pour le développement
INS : Institut national de la statistique
IUT : Institut universitaire de technologie
MEG : Médicaments essentiels génériques
MESS/RT : Ministère des enseignements secondaire et supérieur, de la recherche et de la technologie
MFP/T/E : Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi
MIA/PN : Ministère de l'intégration africaine chargé des programmes du NEPAD
MJ/IPJ : Ministère de la jeunesse et de l'insertion professionnelle des jeunes
MME : Ministère des mines et de l'énergie
MSP/LCE : Ministère de la santé publique et de la lutte contre les endémies
NEPA : Nigerian Electric Power Authority
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NICI : Infrastructures nationales de la communication et de l'information
NIGELEC : Société nigérienne d'électricité
ONG/AD : Organisations non gouvernementales et Associations de développement
ONPE : Office national de la poste et de l'épargne
ONPPC : Office national de produits pharmaceutiques et chimiques du Niger
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

ORTN : Office de radio diffusion et de télévision du Niger
 PDDE : Programme décennal de développement de l'éducation
 PDS : Plan de développement sanitaire
 PEV : Programme élargi de vaccination
 PIB : Produit intérieur brut
 PIE : Programme d'investissement de l'Etat
 PIMAN : Programme intégré de modernisation de l'administration du Niger
 PNCD : Politique nationale de communication pour le développement
 PNP : Politique nationale de population
 PPTTE : Pays pauvres très endettés
 PS/PR : Programme spécial du Président de la république
 PTME : Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
 QUIBB : Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
 RAIL/SIDA : Réseau des associations intervenant dans la lutte contre le SIDA
 SAFEM : Salon international de l'artisanat de la femme
 SAHELCOM : Opérateur privé de téléphonie cellulaire
 SEEN : Société d'exploitation des eaux du Niger
 SNIS : Système national d'information sanitaire
 SOMAÏR : Société des mines de l'Air
 SONIBANK : Société nigérienne de banque
 SONUCI : Société nigérienne d'urbanisme et de constructions immobilières
 SPEN : Société de patrimoine des eaux du Niger
 SRP : Stratégie de réduction de la pauvreté
 TEC : Tarif extérieur commun
 TELECEL : Opérateur privé de téléphonie cellulaire
 UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
 UFR : Unité de formation et de recherche

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Evolution des principaux postes de recettes (en milliards de FCFA)
 Tableau N°2 : Evolution des principaux postes de dépenses (en milliards de FCFA)
 Tableau N°3 : Exécution du BIE de 2002 à 2004 (en millions de FCFA)
 Tableau N°4 : Utilisation des Crédits PPTTE (en milliards de FCFA)
 Tableau N°5 : Evolution de l'encours de la dette extérieure (montant en milliards de FCFA)
 Tableau N°6 : Evolution du service net de la dette publique (en millions de FCFA)
 Tableau N°7 : Evolution des aides budgétaires entre 2000 et 2004 (en millions FCFA)
 Tableau N°8 : Chiffre d'affaires généré par le tourisme et l'artisanat (en millions de FCFA)
 Tableau N°9 : Evolution des flux touristiques (nombre d'arrivées)
 Tableau N°10 : Répartition des demandes et offres d'emploi pour la période 2004.
 Tableau N°11 : Situation des NTIC
 Tableau N°12 : Indicateurs de suivi du PDDE
 Tableau N°13 : Indicateurs du sous secteur enseignements secondaire et supérieur
 Tableau N°14 : Evolution des indicateurs du secteur de la santé

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Evolution des taux d'exécution des dépenses budgétaires par secteurs entre 2002 et 2004
 Graphique N°3: Allocation des ressources mobilisées selon les axes stratégiques de la SRP

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (en milliards de Francs CFA).
 Annexe n°2 : Tableau résumé des Indicateurs économiques et financiers 2002-2005.
 Annexe n° 3: Evolution de l'exécution des dépenses budgétaire 2002-2004 (montant en milliards FCFA).
 Annexe n°4 : Structure de l'allocation et de l'exécution des dépenses.
 Annexe n°5 : Dépenses d'investissements publics 2002-2004 (montant en milliards de FCFA).
 Annexe n°6: Structure de l'allocation et de l'exécution des dépenses d'investissements publics.
 Annexe n°7 : Situation des crédits PPTTE Budget 2004.
 Annexe n°8 : Situation des aides budgétaires de 2000 à 2004 (en millions FCFA)
 Annexe n°9 : Tableau de la liste minimale des indicateurs pour le suivi de la SRP (2002 à 2004)

Résumé analytique

Le présent rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP vient en complément au rapport précédent, en ce sens qu'il vient consolider les informations fournies sur l'année 2004 ; il couvre essentiellement la période de janvier à décembre 2004.

Le troisième rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP procède à l'évaluation de la performance économique et financière, ainsi qu'à celle de l'état de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles en 2004 ; il apprécie les efforts du gouvernement à travers une analyse de l'évolution des principaux indicateurs en 2004 et des chantiers de mise en œuvre des programmes pluriannuels. En outre, le rapport fournit des indications sur les perspectives pour les années 2005 et 2006, à la lumière de l'évolution de la conjoncture.

En effet, L'analyse de la situation économique et financière en 2004 confirme une fois de plus la vulnérabilité de l'économie nigérienne aux aléas climatiques qui se traduit par la fluctuation du taux de croissance économique. Ce dernier s'est établi à - 0,6% en 2004 contre 3,8% en 2003 en raison d'une baisse de la production agricole due à l'arrêt précoce des pluies et à l'invasion acridienne.

Les recettes budgétaires totales de l'année 2004 se sont élevées à 172,8 milliards de FCFA contre 156,7 milliards en 2003 soit une hausse de 10,3% en raison des performances des régions financières au cours des trois derniers trimestres de l'année. Les recettes fiscales sont portées ainsi à 167,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 17,6 milliards par rapport à leur niveau de 2003.

Les dépenses totales et prêts nets se sont élevés en 2004 à 314,9 milliards de FCFA contre 274,5 milliards de FCA en 2003. Il y a lieu de noter que l'année budgétaire a été caractérisée par les dépenses liées à l'organisation des différentes élections de 2004 et les dépenses importantes de sécurité alimentaire dues à la sécheresse et aux attaques des criquets pèlerins.

La poursuite de la politique de régulation budgétaire a permis de maintenir les soldes budgétaires à des niveaux soutenables. Ainsi le solde de base s'est établi à -31,6 milliards de FCFA contre - 32,4 milliards de FCFA en 2003. Les arriérés de paiement intérieur ont été réduits de 19,3 milliards contre 12,2 milliards en 2003.

A fin décembre 2004, le budget de l'Etat a bénéficié d'un financement extérieur d'environ 138,6 milliards de FCFA (contre 132,7 milliards de FCFA en 2003) dont 89,2 milliards de FCFA de dons et 64,1 milliards de FCA à titre de prêts. Le financement intérieur s'est établi à 22,9 milliards FCA grâce à un recours aux dépôts bancaires.

Au cours de l'année 2004, les crédits alloués aux secteurs prioritaires ont représentés 49% des dépenses totales. Malgré la stabilité du taux d'exécution budgétaire, les taux de consommation de crédit ont été plus importants dans les secteurs sociaux : ainsi le secteur de l'éducation a enregistré un taux de 90% tandis que dans le secteur de la santé il était de 63%.

En 2004, le Budget d'Investissement de l'Etat (BIE) a été voté pour une enveloppe globale de 177,663 milliards de FCA contre 184,770 milliards de FCFA en 2003, soit une baisse de près de 4%. Le taux d'exécution (hors compensations fiscales) est passé de 65,17% en 2003 à 75,70% en 2004. La forte dépendance du BIE des ressources extérieures est observée dans les principaux secteurs ; le financement extérieur couvre 85% des dépenses d'investissement, particulièrement dans les secteurs productifs et sociaux.

En 2004, plus de 17 Milliards de FCFA ont été mobilisés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ces ressources ont permis de poursuivre l'exécution du Programme Spécial du Président de la République pour lequel le gouvernement a engagé en octobre 2004 une évaluation technique et financière indépendante. Le programme a permis l'injection de sommes importantes dans les régions sous forme de salaires (plus de 9 milliards FCFA), de revenus d'entreprises, de crédits distribués. Il a dynamisé les économies régionales par le développement de l'artisanat, du commerce, des petites et moyennes entreprises. Il a permis l'intensification des cultures et contribué, dans certaines zones, à la préservation des ressources naturelles. Le programme a ouvert l'accès aux services sociaux d'éducation, de santé, d'adduction d'eau à des populations nombreuses qui en étaient privées jusque là.

Par ailleurs, l'aide budgétaire qui demeure encore volatile est dominée par les emprunts à taux concessionnels. Elle provient pour l'essentiel des partenaires multilatéraux et représenté en moyenne 69 milliards de FCFA par an au cours de la période 2000-2004 ; si l'on ne prend pas en compte les compensations de l'UEMOA (23,777 milliards FCFA sur la période), le volume moyen de l'aide budgétaire serait de 64,38 milliards FCFA.

Toutefois, depuis l'adoption de la SRP, le gouvernement a mobilisé auprès de ses partenaires environ 717.229.996.893 FCFA pour la mise en œuvre de programmes et projets de développement, notamment en faveur de l'appui au développement local (37,72%), de la sécurité alimentaire (11,48%), de la santé (11,39%), de l'hydraulique (10,38%), de l'éducation (8,12%) et des routes (8,28%).

Au cours de la période sous revue, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes relatives aux domaines ci-après :

- Finances publiques (poursuite de l'exercice PEMFAR , de la modernisation des instruments de gestion des dépenses publiques, et des contrôles législatifs et juridictionnels de l'exécution budgétaire par l'Assemblée Nationale et la Chambre des comptes et de discipline budgétaire).
- Réformes des marchés publics (création de l'Agence de Régulation des Marchés publics).
- Réforme administratives (poursuite de l'examen des résultats de l'étude actuarielle du FNR).
- Privatisation et restructuration des entreprises publiques (poursuite du processus de la privatisation de la SONIDEP et de la NIGELEC).
- Réforme du secteur financier (poursuite de l'assainissement de l'environnement juridique et réglementaire, la restructuration des établissements de crédit et de l'Office National de la Poste et de l'Epargne).
- Réformes judiciaires (poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires).
- Elaboration des CDMT sectoriels, prise en compte dans le budget et cohérence avec la SRP (finalisation et/ou mise en œuvre de stratégies, politiques et programmes intégrés prioritaire).

Malgré tous les efforts accomplis, il se pose encore un certain nombre de contraintes qui limitent la portée des actions de réduction de la pauvreté. D'une manière générale, ces contraintes sont liées aux facteurs ci-après :

- La faible mobilisation des ressources internes et externes.
- La persistance des aléas climatiques qui aggravent la sévérité du climat.
- La rareté des ressources naturelles dans un environnement austère et au surplus depuis longtemps soumis à un processus de dégradation accélérée.
- La forte croissance démographique dont les effets se traduisent par une pression insoutenable sur les ressources énergétiques naturelles et sur les sols, ainsi que par une accélération de la demande intérieure en matière de nutrition, d'alimentation en eau potable, de santé, d'éducation, de formation et d'emploi.
- La faiblesse qualitative des ressources humaines chargées de la mise en œuvre des programmes, ainsi que les faibles capacités institutionnelles.
- La lenteur dans la mise en œuvre effective de l'approche programme, ce qui a pour conséquence le maintien de projets sans effets de synergie au sein des programmes d'investissements publics.
- La variété des procédures des partenaires et le manque d'harmonisation de leurs interventions.

En termes de perspectives, le suivi de la mise en œuvre de la SRP souligne les aspects suivants :

- La poursuite des réformes à travers la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action des revues de dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR).
- La finalisation des plans d'action de la SDR.
- La finalisation des stratégies sectorielles, particulièrement dans le domaine de l'emploi.
- La poursuite du processus d'élaboration de cadre de dépense à moyen terme (CDMT) dans les secteurs prioritaires.
- La mobilisation des ressources additionnelles en raison des contraintes structurelles et la faiblesse des infrastructures de base.
- L'exécution des plans d'action pour l'harmonisation des interventions des partenaires.
- La finalisation du système d'information pour le suivi évaluation de la SRP.
- Le renforcement de capacités des acteurs pour conduire dans les meilleures conditions l'ensemble des mesures envisagées.
- La révision de la SRP.

Le succès de la mise en œuvre de la SRP dépend largement de la stabilité des flux d'aides financières extérieures, c'est pourquoi, les attentes du gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement s'articuleront autour des aspects ci-après :

- La précision de leurs engagements en termes de masses financières pluriannuelles (aide budgétaire ciblée, aide programme, aide projet, etc.), en favorisant autant que possible l'aide programme.
- L'harmonisation de leurs interventions.
- La promotion de la coopération déléguée pour les partenaires non-résidents.
- La poursuite de l'appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Pour sa part, le gouvernement est engagé dans la mobilisation des ressources internes, le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, la création de conditions favorables à la relance du secteur privé et la dynamisation du système statistique national.

Méthodologie d'élaboration du rapport

Le 3^{ème} rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP, à l'instar des précédents, a été réalisé conformément au plan d'actions de la SRP et avec la contribution de toutes les parties prenantes. Plusieurs étapes ont marqué son élaboration :

- La première étape a consisté, pour le SP/SRP, à transmettre au cours de mai 2005 aux DEP une note directive conformément au cahier des charges pour le renseignement de la liste minimale d'indicateurs de suivi de la SRP, les actions majeures de mise en œuvre des stratégies sectorielles, ainsi que les perspectives.
- La seconde étape a concerné l'organisation en début juin 2005, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Premier ministre, Coordinateur du SP/SRP, d'une réunion de lancement des travaux du 3^{ème} rapport ; le contenu de la note directive et la méthodologie d'élaboration du rapport ont été discutés au cours de cette rencontre qui a regroupé les SG et les DEP des différents ministères, les partenaires au développement, ainsi que la présidente de la Chambre de concertation des ONG et Associations de développement.
- La troisième étape (période de juillet – août 2005) a été celle de l'élaboration des contributions sectorielles par les DEP.
- La quatrième étape (période de septembre – décembre 2005) a consisté, pour le SP/SRP, à procéder à une synthèse des contributions sectorielles sous la forme d'une première version du rapport qui a été transmise aux DEP et aux partenaires pour observation (décembre 2005) ; concomitamment à cette étape, les membres du SP/SRP ont organisé en interne une série de séances de travail pour examiner la cohérence du contenu des contributions sectorielles et prendre en compte les observations et les enrichissement de la première version du rapport.
- La cinquième étape a permis au SP/SRP de produire la seconde version au cours de janvier 2006 et d'organiser une réunion de validation avec l'ensemble des parties prenantes le 10 Février 2006 ; une copie de la version validée a été transmise aux parties prenantes pour s'assurer de la prise en compte effective des recommandations de la réunion.
- Enfin, la sixième étape a été celle de la transmission de la version finale du rapport au gouvernement.

Ainsi, le présent rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP, fruit d'un long processus de concertation, s'articule autour de des trois (3) axes majeurs ci-après :

- **Première partie** : Rappel du cadre stratégique général de lutte contre la pauvreté.
- **Deuxième partie** : Examen de la situation économique et financière et état de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles en 2004.
- **Troisième partie** : Perspectives pour les années 2005 et 2006.

I. Première partie : CADRE STRATEGIQUE GENERAL DE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU NIGER

1.1. Situation de base

Pays sahélien par excellence, le Niger en dépit de plus d'une décennie d'ajustement de l'économie est encore confronté à des déséquilibres macro-économiques. Cette situation résulte, à la fois, de contraintes d'ordre physique, démographiques, politique, économique et financière, parmi lesquelles on peut citer notamment :

- Des objectifs de développement rural fortement handicapés par des choix stratégiques parfois inappropriés, et aggravés par la sévérité du climat, la rareté des ressources naturelles, dans un environnement déjà austère, au surplus depuis longtemps soumis à un processus de dégradation accéléré, dont l'une des conséquences est de développer des réflexes de survie au niveau du monde paysan, plutôt que la recherche de leur part de solutions pérennes pour un développement durable.
- Une croissance démographique exceptionnellement forte, estimée à 3,3%, qui place le Niger en ce domaine au troisième rang mondial, soutenu par un taux de fécondité très élevé (7,2 enfants en moyenne par femme); il en résulte une pression insoutenable sur les ressources énergétiques naturelles et sur les sols, ainsi qu'une accélération difficilement maîtrisable de la demande intérieure en matière d'alimentation en eau potable, de services de santé, d'éducation, de formation et d'emploi.
- La continentalité du pays et l'insuffisance des infrastructures de désenclavement interne et externe, quant à elles, contribuent à engendrer des surcoûts liés au transport routier, faute de chemin de fer, et limitent ainsi toute compétitivité au plan sous-régional à l'économie nigérienne telle qu'elle fonctionne présentement.
- Un secteur privé moderne embryonnaire, gravement concurrencé et handicapé par les activités d'un secteur informel aux dimensions mal maîtrisées.
- Une faiblesse et parfois une incohérence manifeste des politiques de développement jusque là mises en œuvre qui n'ont produit, dans le meilleur des cas, qu'une croissance économique peu significative, c'est à dire insuffisante et irrégulière.

Face à cette situation, des orientations nouvelles ont été adoptées par les autorités pour redéfinir les axes du développement du Niger en adéquation avec le nouveau contexte mondial, et dans une perspective de moyen et long terme, avec pour finalité la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une croissance économique durable et soutenue.

Dans cette optique, des mesures de réformes ont dû être prises au plan interne, et d'importantes initiatives ont été déployées pour convaincre les partenaires traditionnels du Niger, de la détermination des autorités à renforcer les règles de la bonne gouvernance, à travers une politique d'orthodoxie financière et de rigueur, de respect strict des engagements pris avec eux, une stratégie de dialogue social et de concertation tous azimuts, et une gestion de la vie politique nationale qui garantisse la stabilité, dans le respect du pluralisme démocratique.

Ainsi, les efforts du Gouvernement, conjugués à ceux de l'ensemble de la société nigérienne ont permis au Niger, en bénéficiant du soutien remarquable de tous ses partenaires extérieurs, de disposer depuis janvier 2002, d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, désormais seul cadre de référence de sa politique économique, financière et sociale.

1.2. Orientations stratégiques

La SRP en tant que cadre qui répond parfaitement et de manière pertinente aux préoccupations exprimées par les populations tout au long du processus de sa préparation, a été élaborée, il faut le rappeler, suivant une approche participative impliquant toutes les parties concernées faisant ainsi d'elle, le produit d'un large consensus national. En outre, elle se révèle, en parfaite adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En effet, la SRP est avant tout l'expression d'un engagement politique affirmé mais également le résultat d'une analyse diagnostique réaliste et approfondie de la situation socio-économique du pays, des contraintes qui la caractérisent, du phénomène de la pauvreté dans toutes ses dimensions, de sa complexité et de ses implications multiples.

Ainsi, pour marquer sa détermination à réduire de moitié d'ici 2015 l'incidence de la pauvreté, le gouvernement a décidé de faire de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté le cadre de référence de toutes ses actions, notamment en poursuivant l'objectif de croissance durable réductrice de la pauvreté, à travers les quatre (4) axes stratégiques ci-après :

- Une croissance économique durable et soutenue ;
- Le développement des secteurs productifs ;
- Le développement des services sociaux de base ;
- La promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la décentralisation.

La stratégie de réduction de la pauvreté au Niger repose sur trois principes essentiels : la prise en compte du genre, la promotion d'une bonne gouvernance et la redéfinition du rôle des différents intervenants.

1.3. Priorités nationales

En se focalisant sur la stabilité macro-économique, le Gouvernement a créé les conditions d'une économie évoluant dans un contexte où les finances publiques sont assainies par le renforcement des règles d'une orthodoxie financière rigoureuse, une gestion transparente des deniers publics, une meilleure efficacité de la dépense publique, un accroissement régulier des recettes internes et une meilleure allocation des ressources budgétaires. Ceci, afin de stimuler plus efficacement l'économie, dans un cadre de concurrence loyale, avec des règles judiciaires équitables, favorisant l'émergence d'un secteur privé moderne fort et dynamique, complément indispensable au secteur rural en matière d'organisation, de transformation et de commercialisation des productions du monde paysan. Pour rendre efficace ce système économique, le gouvernement a instauré un dialogue social, garantissant ainsi la synergie des efforts de toutes les parties prenantes.

A cet effet, les prévisions budgétaires traduisent de plus en plus les options volontaristes de la politique du Gouvernement, à travers notamment l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires retenus dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Parmi ces secteurs prioritaires, l'accent est mis sur le secteur rural, car plus de 85% de la population nigérienne vit grâce à l'agriculture et à l'élevage et à l'intérieur de cette couche, plus de 4/5 vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est pourquoi, le secteur du développement rural a été la cible principale de toutes les actions de lutte contre la pauvreté. A cet effet, les impératifs majeurs pour une transformation profonde de ce secteur économique vital pour le plus grand nombre des nigériens se résument aux aspects ci-après :

- L'amélioration du volume et de la qualité de la production paysanne, à travers notamment une option de mise en valeur systématique des terres et leur utilisation rationnelle.
- Une maîtrise accrue des eaux de surface.
- La modernisation du secteur à travers l'introduction des réformes indispensables en matière de méthodes culturales, de temps de travail, de filières de production, de choix de production.

Il faut le rappeler que la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui est mise en œuvre pour assurer une cohérence des interventions en ce qui concerne ce secteur, repose sur l'engagement de l'Etat à réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015, tout en assurant la sécurité alimentaire des populations et une meilleure gestion des ressources naturelles. La SRP a fait du secteur rural le moteur de la croissance.

De plus, la SRP vise l'amélioration du capital humain. En effet, s'il est peut-être vrai que le Niger occupe un rang peu enviable en termes de développement du capital humain, il n'en demeure pas moins que le gouvernement s'est donné comme priorité d'améliorer significativement les indicateurs en matière de capital humain, notamment en offrant aux populations sur toute l'étendue du territoire, l'accès aux services sociaux de base, tels l'éducation, l'alphabétisation, les soins de santé, l'assainissement et l'eau potable.

Toutefois, en réalisant les conditions de cet accès, il se pose dans le même temps, le problème des charges récurrentes dont l'accroissement est prévisible en raison de la multiplication des infrastructures que ce choix implique.

Pour être véritablement efficaces et porteuses d'avenir, les actions de réduction de la pauvreté doivent aussi nécessairement être engagées dans un environnement fondé sur l'Etat de droit, la gestion des ressources publiques dans la transparence, l'équité et la responsabilisation du citoyen afin qu'il devienne le maître de son propre destin. En d'autres termes, ces actions doivent être réalisées dans un contexte de bonne gouvernance. C'est pourquoi, la promotion de la bonne gouvernance constitue un autre axe majeur de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Ce choix tient compte notamment de la nécessité de remédier, d'une part aux défaillances et lacunes institutionnelles qui ont affecté pendant trop longtemps la marche de l'Etat, et d'autre part procéder rapidement aux réformes qui permettront d'asseoir les bases d'une gouvernance politique, administrative, économique et locale ; il s'agit pour le gouvernement de combattre la corruption, le déni de justice, l'impunité sociale et le gaspillage des ressources publiques.

A cet égard, les efforts engagés à travers la mise en place de la Commission Nationale de Dialogue Social, la Commission Nationale de Dialogue Politique, la mise en œuvre d'une politique nationale de prévention et de gestion des conflits, et la mise en chantier du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires sont une parfaite illustration de la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour garantir une stabilité politique et sociale durable au Niger.

Par ailleurs, pour que ces réformes aboutissent véritablement aux résultats escomptés, les méthodes et l'organisation de l'administration publique sont en cours de révision pour assurer une meilleure qualité du service public. C'est pour cette raison que le gouvernement a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités, à travers la Cellule d'Analyse et de

Prospective en Développement (CAPED), pour permettre aux agents de l'Etat de mieux appréhender les exigences de leurs fonctions, et à la société civile et au secteur privé de comprendre et de jouer pleinement leur rôle.

En outre, le processus de décentralisation dans lequel le pays s'est engagé a connu une avancée avec la tenue en mars 2004 des élections locales. Cette nouvelle organisation administrative constitue pour le Niger un enjeu majeur en vue de l'instauration de la démocratie à la base et du renforcement de la bonne gouvernance locale.

Enfin, Il est important de rappeler que la SRP, à travers ses axes stratégiques d'intervention ne se substitue nullement aux programmes et aux stratégies sectorielles existants ; elle exige au besoin leur réorientation dans la logique des priorités gouvernementales, tout en y garantissant la cohérence interne nécessaire.

II. Deuxième partie : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

2.1. Contexte général

La mise en œuvre de la SRP s'est poursuivie dans un environnement socioéconomique et politique national marqué, notamment par l'évolution de l'économie mondiale et l'activité économique dans l'espace UEMOA.

Nonobstant la persistance de fortes tensions sur le marché du pétrole, une remontée de l'inflation (particulièrement dans la zone euro), une relative décélération de la croissance dans les pays développés, la baisse du cours du dollar et un environnement géopolitique difficile lié à la détérioration de la situation en Irak et au Proche orient, l'économie mondiale a enregistré la meilleure performance économique depuis vingt ans ; la croissance du commerce mondial, en hausse de 10%, a été le principal moteur de la croissance mondiale (5,1% en 2004 contre une réalisation de 3,9% en 2003) qui s'est étendue, à des degrés divers, à la plupart des régions du monde .

En Afrique, l'évolution de l'activité économique (4,5% de taux de croissance en 2004 contre une réalisation de 4,3% en 2003) reste également liée à la poursuite des réformes économiques et au raffermissement des cours mondiaux des produits de base non agricoles, en particulier le pétrole. Par ailleurs, l'atténuation des tensions sociopolitiques dans certaines régions, ainsi que les effets positifs de l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE, a permis d'accroître les investissements dans certains secteurs.

Cependant, les pays de l'UEMOA n'ont pu tirer pleinement profit de l'expansion mondiale car la croissance économique a connu un ralentissement; cette situation est, entre autres liée, à une conjoncture économique qui porte l'empreinte des performances mitigées de la campagne agricole (conditions climatiques défavorables et invasion acridienne) et de la détérioration de l'environnement sociopolitique en Côte d'Ivoire.

Au Niger, l'activité économique a connu une décélération en 2004 avec un taux de croissance de -0,6 contre 3,8% en 2003 en raison particulièrement des contre-performances du secteur primaire. Cette situation est essentiellement imputable à la baisse de la production agricole liée à l'arrêt précoce et la mauvaise répartition des pluies, ainsi qu'à l'invasion acridienne.

La baisse de la production agricole a généré un déficit céréalier global de plus de 223.000 tonnes. De plus, cette situation conjuguée au niveau du taux de croissance enregistré, largement inférieur à celui de la croissance démographique (3,3%), a entraîné une dégradation des conditions de vie des populations, notamment avec un taux de croissance du PIB par tête de -2,7%.

Sur le plan social, l'année 2004 a par ailleurs été marquée par les manifestations de certaines organisations de la société civile (syndicats, associations de défense des droits des consommateurs) pour de meilleures conditions de vie.

Sur le plan politique, l'année 2004 a été celle de la consolidation des acquis démocratiques, notamment la tenue régulière des sessions du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), les médiations de la Commission Nationale du Dialogue Sociale (CNDS), ainsi que l'organisation transparente des élections locales, législatives et présidentielles.

Toutefois, il faut noter que le regain d'activités du gouvernement, lié au calendrier électoral qui a émaillé l'année 2004 a quelque peu entravé le fonctionnement des organes du dispositif institutionnel prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP (comité national de pilotage, comité Etat/Partenaires, Comité de concertation et de dialogue interne, comités régionaux et sous-régionaux de pilotage). Ainsi du fait de la non tenue des réunions des différents organes, la concertation a été très faible entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre de la SRP.

2.2. Cadre macro-économique

2.2.1. Situation économique et financière

L'analyse de la situation économique et financière en 2004 confirme une fois de plus la vulnérabilité de l'économie nigérienne aux aléas climatiques qui se traduit par la fluctuation du taux de croissance économique. Ce dernier s'est établi à -0,6% en 2004 contre 3,8% en 2003 en raison d'une baisse de la production agricole ; l'arrêt précoce des pluies et l'invasion acridienne ont provoqué un déficit agricole de plus de 223.000 tonnes.

Il faut noter que cette faible croissance s'est déroulée dans un contexte de maîtrise de l'inflation avec un taux annuel moyen de 0,2% en 2004 contre -1,6% en 2003. Mais ce taux a quand même augmenté du fait de la montée des prix au cours de la période de soudure

La décélération de l'activité économique est imputable principalement à une baisse de la production agricole de 16,7% en 2004 contre une hausse de 1,5% en 2003. Le sous-secteur de l'élevage a par contre connu une hausse de sa production de 2,3%

tandis que dans le domaine de la pêche le taux de croissance de la production s'est situé à 14,9% en raison de la reprise des activités halieutiques dans le Lac Tchad.

La mise en exploitation de nouveaux gisements d'or et le dynamisme des activités de construction et des industries agroalimentaires soutiennent la croissance dans le secteur secondaire. Dans le secteur tertiaire, ce sont surtout les activités de transport et communication et de recherches qui connaissent un dynamisme.

Globalement, les contributions à la croissance des secteurs primaire (38,0% du PIB), secondaire (14,0% du PIB) et tertiaire (48% du PIB) ont été respectivement de -3,9%, 0,6% et 2,7% en 2004.

Du côté de la demande, le recul de la croissance du PIB s'explique en grande partie par la diminution des investissements de 14,11%, atténuée par une hausse de 2,44% de la consommation finale.

En 2004, le taux d'épargne intérieure s'est établi à 6% du PIB (contre 9% en 2003), tandis que le taux d'investissement s'est situé à 14,7% (contre 16,9% en 2003).

Sur le plan budgétaire, le solde global de base est ressorti à -1,9% du PIB en légère amélioration par rapport à son niveau de 2003 qui était de -2,0% du PIB.

Les échanges extérieurs sont marqués par une hausse de 6,2% des importations et une progression de 3,6% des exportations aggravant ainsi le déficit de la balance commerciale.

Quant au déficit de la balance courante, il s'est situé à 8,3% du PIB en 2004 contre 8,6% en 2003 en raison des évolutions précédentes ci-dessous évoquées.

La situation monétaire s'est caractérisée par un repli de 3,81 milliards FCFA des avoirs extérieurs nets, une hausse de 46,93 milliards FCA des crédits intérieurs (dont 18,03 milliards FCFA de crédits à l'économie) et un accroissement de 39,26 milliards FCFA la masse monétaire (dont 22,66 milliards FCFA de dépôts bancaires).

2.2.2. Exécution budgétaire en 2004

2.2.2.1. Les recettes

Les recettes budgétaires totales de l'année 2004 se sont élevées à 172,8 milliards de FCFA contre 156,7 milliards en 2003 soit une hausse de 10,3% en raison des performances des régies financières au cours des trois derniers trimestres de l'année. Les recettes fiscales sont portées ainsi à 167,6 milliards de FCFA en 2004 soit une hausse de 15,5 milliards par rapport à leur niveau de 2003.

Toutefois, il convient de noter que le taux de pression fiscale s'est situé à 10,3% du PIB en 2004 (contre 9,6% du PIB en 2003) et reste largement en deçà de la norme de l'UEMOA (17%).

Tableau N° 1 : Evolution des principaux postes de recettes (en milliards de FCFA)

	2002	2003	Estimation 2004	Budget 2005 (LFR)
Recettes totales	160,9	156,7	172,8	201,9
Recettes fiscales	144,6	152,1	167,6	192,6
Taxes sur commerce extérieur	82,9	79,9	83,2	95,6
Taxes sur biens et services	30,6	34,1	40,9	48,1
Impôts sur revenus et profits	23,1	28,3	31,4	35,4
Autres recettes fiscales	7,9	9,8	12,1	13,4
Recettes non fiscales	3,8	1,2	1,4	6,0
Recettes budgets annexes + comptes spéciaux	4,1	3,4	3,9	3,3
Recettes de compensation	8,3	0,0	0,9	0,0

Source : CCE/DGE/ME/F

2.2.2.2. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets se sont élevés en 2004 à 314,9 milliards de FCFA contre 274,5 milliards de FCA en 2003. Il y a lieu de noter que l'année budgétaire a été caractérisée par les dépenses liées à l'organisation des différentes élections de 2004 et les dépenses importantes de sécurité alimentaire dues à la sécheresse et aux attaques des criquets pèlerins. La poursuite de la politique de régulation budgétaire a permis de maintenir les soldes budgétaires à des niveaux soutenables. Ainsi le solde de base s'est établi à -31,7 milliards de FCFA contre -34,4 milliards de FCFA en 2003. Les arriérés de paiement intérieur ont été réduits de 19,3 milliards contre 12,2 milliards en 2003.

Les dépenses en capital (en % du PIB) passent de 7,3% en 2003 à 8,9% en 2004 tandis que les dépenses courantes (en % du PIB) restent relativement stables (10,4% en 2004 et 10,1% en 2003). En particulier, la masse salariale a été ramenée de 3,7% du PIB en 2003 à 3,6% du PIB en 2004. La proportion des recettes fiscales qu'elle absorbe passe ainsi de 37,5% en 2003 à 35,3% en 2004.

Tableau N°2 : Evolution des principaux postes de dépenses (en milliards de FCFA)

	2002	2003	Estimation 2004	Budget 2005 (LFR)
Dépenses	278,1	274,5	314,9	393,0
Dépenses courantes totales	161,7	160,6	169,7	188,8
Dépenses courantes budgétaires	153,7	152,0	159,9	180,9
Traitements et salaires	55,3	57,1	59,0	63,1
Matériels et fournitures	45,4	39,7	50,1	55,3
Subventions et transferts	30,3	36,3	38,2	56,8
Intérêts exigibles	22,6	17,4	8,1	5,6
* dette extérieure	21,2	16,1	8,0	3,6
* dette intérieure	1,4	1,3	0,1	2,0
Budgets annexes/comptes spéciaux	8,1	8,6	9,8	7,9
Dépenses en capital et prêts nets	116,3	115,5	144,8	204,2
Dépenses d'équipement	116,6	115,5	144,0	202,6
- Sur ressources budgétaires	27,1	28,5	34,0	40,0
- Sur ressources extérieures	89,4	87,0	110,0	162,6
dont: ressources PPTTE	9,8	12,0	17,0	18,1
Prêts nets	-0,2	0	0,8	1,6

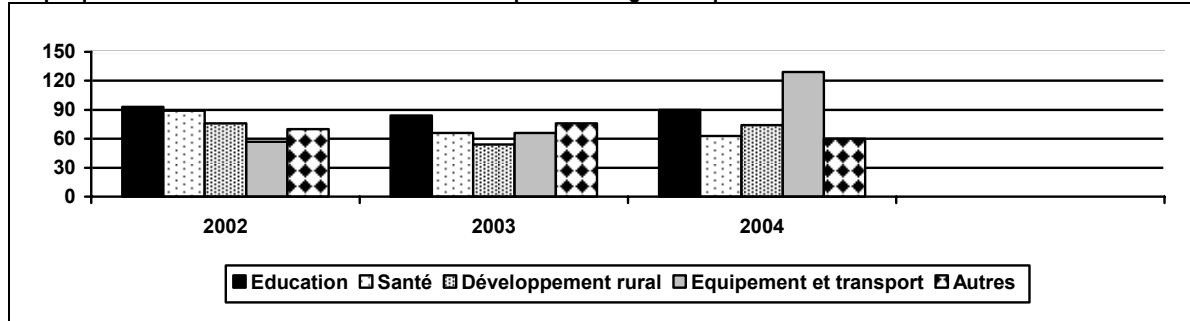
Source : CCE/DGE/ ME/F

A fin décembre 2004, le budget de l'Etat a bénéficié d'un financement extérieur net d'environ 138,6 milliards de FCFA contre 132,7 milliards de FCFA en 2003 dont 89 milliards de FCFA de dons et 64,1 milliards de FCA à titre de prêts. Le financement intérieur s'est établi à 22,4 milliards FCA grâce à un recours aux dépôts bancaires.

a) Structure de la dépense publique

Au cours de l'année 2004, les crédits alloués aux secteurs prioritaires se sont élevés à 200,16 milliards FCFA en 2004 (contre 202,62 milliards CFA en 2003), soit 49,07% des prévisions de dépenses totales. Le taux d'exécution budgétaire s'est établi à 76% (contre 71% en 2003) ; ce taux s'est également amélioré dans les secteurs prioritaires en passant de 67% en 2003 à 80% en 2004, particulièrement dans le secteur rural (74%) et l'éducation (89,3%). (Voir Annexe N°3).

Graphique 1. Evolution des taux d'exécution des dépenses budgétaires par secteurs entre 2002 et 2004



b) Etat d'exécution du budget d'investissements de l'Etat (BIE)

En 2004, les crédits votés au titre des investissements publics se sont établis à 177,663 milliards de FCFA (contre 184,770 milliards de FCFA en 2003), soit une baisse de 3,84%. Hors compensations fiscales des projets financés sur fonds extérieurs, les prévisions, cette baisse serait de 4,70%.

Les dépenses globales réalisées se sont élevées à 121,551 milliards FCFA en 2004 contre 109,806 milliards FCA, soit une hausse de 10,69%. Le taux d'exécution (hors compensations fiscales) est passé de 65,17% en 2003 à 75,70% en 2004.

En 2004, les investissements publics demeurent fortement dépendants des ressources extérieures qui les financent à hauteur de 85%.

Tableau N°3 : Exécution du BIE de 2002 à 2004 (en millions de FCFA)

	2002	2003	2004
Crédits votés	133 685	184 4770	177 663
* dont compensations fiscales	10 700	15 983	17 100
Crédits votés hors compensations fiscales des projets financés sur fonds extérieurs	122 985	168 487	160 563
Dépenses réalisées (hors compensations fiscales)	77 141	95 676	113 911
* dont Ressources internes	11 414	10 106	5 797
* PPTe	-	12 531	11 887
*Ressources extérieures	65 727	73 039	96 227
Dépenses réalisées (hors budget)	13 800	14 130	7640
Dépenses globales	90 941	109 806	121 551
* dont Ressources internes (engagements effectifs)	11 414	10 106	5 797
* PPTe	-	12 531	11 887
*Ressources extérieures	79 527	87 169	103 867
Taux d'exécution	73,94 %	65,17%	75%
Dépenses réalisées/Ressources extérieures	87,45%	79,38%	85,45%
Prévisions des Compensations fiscales/ressources extérieures	13,45%	18,33%	16,46%

Source : DGF/MEF

c) Utilisation des ressources de l'initiative PPTE

En 2004, plus de 17 Milliards de FCFA ont été mobilisés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ces ressources ont permis de poursuivre l'exécution du Programme Spécial du Président de la République pour lequel le gouvernement a engagé en octobre 2004 une évaluation technico - financière indépendante.

Cette évaluation avait pour objectifs (i) d'apprécier techniquement les ouvrages réalisés, (ii) de mesurer leurs effets sur les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), (iii) d'apprécier la constitution et l'utilisation des ressources en évaluant la conformité de la gestion des ressources aux règles et procédures nationales, (iv) de dégager les leçons de cette première expérience et faire des recommandations pour les phases ultérieures.

Les résultats de l'évaluation ont fait ressortir qu'en 3 ans et 10 mois d'exécution, 5.015 réalisations physiques ont été effectuées ; on peut citer:

- La construction de 1.992 classes correspondant à 20% des classes «en dur» existantes ;
- La construction de 1.930 cases de santé communautaire démultipliant l'action des CSI et hôpitaux de district (près de 3 cases de santé pour 1 CSI) ;
- La réalisation de forages, de puits pastoraux et villageois ;
- La construction de cases de santé vétérinaires ;
- Des travaux de protection et de récupération de terre par l'utilisation des jeunes ;
- La construction de 120 barrages de retenue et seuils d'épandage permettant la mobilisation de nouvelles ressources en eau pour l'abreuvement du bétail et le développement des cultures irriguées ou de décrue ;
- La réhabilitation et/ou la création de 20 aménagements hydro agricoles permettant la mise en valeur de 4.364 ha irrigués le plus souvent en double culture ;
- La formation de jeunes diplômés ;
- L'accès au micro crédit pour plus de 80 000 femmes, aux jeunes diplômés afin de mettre en œuvre des activités génératrices de revenus.

Tableau N°4 : Utilisation des Crédits PPTE (en milliards de FCFA)

SECTEURS	2001		2002		2003		2004	
	Budget	Exécution	Budget	Exécution	Budget	Exécution	Budget	Exécution
Hydraulique	4,5	4,2	4,7	4,5	9,2	5,64	8,34	5,253
Santé	2,1	2,1	3,0	2,8	4,7	3,9	6,16	3,936
Education	1,7	1,7	1,9	1,9	3,7	2,6	10,89	6,674
Autres	0,5	0,1	0,6	0,1	1,8	1,1	3,54	1,156
Total	8,8	8,1	10,2	9,3	19,4	13,24	28,93	17,019

Source : ME/F - Cellule PPTE, rapport MFE, juin 2005

Le programme a permis l'injection de sommes importantes dans les régions sous forme de salaires (plus de 9 milliards FCFA), de revenus d'entreprises, de crédits distribués. Il a dynamisé les économies régionales par le développement de l'artisanat, du commerce, des petites et moyennes entreprises. Il a permis l'intensification des cultures et contribué, dans certaines zones, à la préservation des ressources naturelles. Le programme a ouvert l'accès aux services sociaux d'éducation, de santé, d'adduction d'eau à de nombreuses populations qui en étaient privées jusque là.

Par ailleurs, les procédures de programmation et de mise en œuvre des réalisations ont préparé l'entrée en vigueur de la politique de décentralisation engagée depuis Août 2001. Les résultats positifs enregistrés à travers la mise en œuvre des différents volets du programme ont entre autres contribué à l'amélioration des principaux indicateurs sociaux (couverture sanitaire, scolarisation brute, accès à l'eau potable...).

Cependant, ces résultats positifs qui ont entre autres contribué à la mise en œuvre de la SRP, ont été limités par des certaines difficultés ; l'une des causes majeures des dysfonctionnement relevés tient au fait que le « programme » a été lancé dans l'urgence, ce qui n'a certainement pas facilité son intégration aux autres politiques et stratégies sectorielles.

Pour pallier ces insuffisances et l'améliorer l'impact du « programme », des recommandations ont été formulées dont entre autres :

- l'intégration du « programme » dans les stratégies et politiques sectorielles en cours ;
- la clarification des modalités de coordination entre les différents intervenants ;

- l'amélioration de la budgétisation et de l'enregistrement des recettes en utilisant les possibilités offertes par la nouvelle nomenclature budgétaire ;
- le renforcement de la coordination avec les partenaires techniques et financiers ;
- le financement des volets d'accompagnement, indispensables, pour assurer la rentabilité de certains investissements ;
- le renforcement des capacités des services techniques chargés d'assurer le contrôle des travaux ;
- la mise en place d'un système de suivi évaluation du « programme ».

Enfin, il faut noter que « le Programme Spécial du Président de la République » a créé une dynamique qu'il ne faut pas rompre, en ce sens qu'il a permis la réalisation d'un impressionnant programme d'équipement particulièrement en zones rurales ; il s'agit maintenant de lever les contraintes, d'optimiser l'utilisation des infrastructures et de renforcer l'intégration des différents volets aux autres stratégies sectorielles.

d) Situation de la dette

A fin décembre 2004, l'encours de la dette publique est estimé à 1117,9 milliards de F CFA en 2004 contre 1199,4 milliards de F CFA en 2003. Cette évolution correspond à un recul du taux d'endettement de 10,7% entre 2003 et 2004. La composante extérieure de cette dette est estimée à 888,0 milliards de F CFA soit 79,4% de l'encours total et 61,5% du PIB. Le service de la dette extérieure au titre de l'année 2004 est estimé à 35,1 milliards de F CFA. Ce montant correspond à 20,3% de recettes budgétaires et à 14,2% des exportations de biens et services.

La structure de la dette extérieure fait apparaître une prépondérance de la dette due aux créanciers multilatéraux (90,6% de l'encours). Cette proportion s'explique par une politique d'emprunt de l'Etat désormais orientée vers les prêts confessionnels. Les principaux créanciers multilatéraux sont l'IDA (58% de l'encours), le groupe BAD/FAD (13% de l'encours) et le FMI (8% de l'encours).

L'encours de la dette extérieure due aux créanciers bilatéraux (9,4%) concerne exclusivement les créanciers non membres du Club de Paris, le Niger ayant bénéficié de l'annulation totale de la dette bilatérale due aux créanciers membres du Club de Paris en mai 2004. En outre, des mesures d'allègements de stock et de service ont été consenties par la plupart des créanciers en relation avec l'atteinte du point d'achèvement. Ces résultats restent cependant limités au regard du fort taux d'endettement supérieur à la norme définie dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Tableau N°5 : Evolution de l'encours de la dette extérieure (montant en milliards de FCFA)

Partenaires	2002		2003		2004		30 juin 2005	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Multilatéraux	828,04	75,1%	783,39	80,1%	97,69	54%	105,69	56,35
Bilatéraux (hors Club de Paris)	144,18	13,1%	87,45	8,9%	83,67	46%	81,85	43,65
Bilatéraux (Club de Paris)	130,79	11,9%	107,3	11,0%	-	-	-	-
Total	1103,01	100%	978,14	100%	181,36	100%	187,54	100%

Source : DDP/ME/F

Les estimations de l'encours sont faites sous l'hypothèse d'annulation pour les années 2004 et 2005 ; si on ne considère pas l'annonce de l'annulation G8, l'encours serait de 888 milliards FCFA en fin 2004 et de 874 milliards FCFA au 30 juin 2005.

Tableau N°6: Evolution du service net de la dette publique (en millions de FCFA)

	2002	2003	2004	2005
Multilatéraux	22979	10859	26724	4,0
Bilatéraux hors Club de Paris	-	1468	418	0,168
Bilatéraux Club de Paris	1744	1829	327	-
Total	24 723	14156	27469	4,169

Source : DDP/ME/F

L'encours de la dette intérieure est estimé à 207,652 milliards de F CFA en 2004 contre 230,192 milliards de F CFA en 2003. Le montant des arriérés payés passe de 11,45 milliards FCFA en 2003 à 22,54 milliards FCFA en 2004.

La structure de la dette intérieure montre la prédominance des arriérés commerciaux (48,8% du stock en 2004 contre 48,1% en 2003). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs privés représentent 47,5% du stock. Les dépôts au Trésor se sont élevés à 40,02 milliards FCFA (soit 21,2% du stock) et sont constitués essentiellement des arriérés vis-à-vis des établissements publics (77,2% du stock) qui n'ont pas fait l'objet d'apurement depuis 2001 ; les arriérés vis-à-vis des ménages ont été réduits de 8,632

milliards FCA (soit 38,3% du montants des arriérés payés). Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi sa stratégie qui consiste à apurer les arriérés de créances sur les représentations diplomatiques et les paiements dus au titre de la contrepartie du budget d'investissement.

2.2.3. Les réformes engagées

Au cours de la période sous revue, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes relatives aux domaines ci-après :

Finances publiques : On peut noter la poursuite de l'exercice PEMFAR dont le rapport final a fait l'objet d'une adoption par le Gouvernement. De même, le gouvernement a poursuivi l'exécution de plusieurs instruments de modernisation de la gestion des dépenses publiques dont (i) la mise en place d'une nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat, (ii) le nouveau Plan Comptable de l'Etat; (iii) l'informatisation de la chaîne de la dépense et (iv) la mise en place d'un fichier intégré au niveau de la solde. Par ailleurs, en matière de contrôle externe de l'exécution budgétaire, on peut noter la clôture régulière des comptes budgétaires et le redémarrage des contrôles législatifs et juridictionnels de l'exécution budgétaire par l'Assemblée Nationale et la Chambre des comptes et de discipline budgétaire.

Réformes des marchés publics : Il s'agit essentiellement de l'adoption de divers textes relatifs à la création de l'Agence de Régulation des Marchés publics.

Réforme administratives : Dans la dynamique de la réforme et de la modernisation de l'administration, notamment pour améliorer la gestion des dépenses publiques, mobiliser davantage les ressources internes et améliorer significativement la gestion des effectifs des retraités, le Gouvernement poursuit l'examen des résultats de l'étude actuarielle du Fonds National de Retraite (FNR).

Privatisation et restructuration des entreprises publiques : Le gouvernement a poursuivi le processus de la privatisation de la SONIDEP et de la NIGELEC.

- En ce qui concerne la NIGELEC, l'option de privatisation consiste à la mise en concession unique sur 25 ans de zones interconnectées, de la zone nord et de la zone thermique. Elle se concrétisera par (i) l'ouverture du capital de la NIGELEC par la cession de 51% du capital à un professionnel avec un nouveau contrat de concession, (ii) la production d'énergie concédée de manière non exclusive, le transport et la distribution de manière exclusive et (iii) le versement à l'ARM d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires.
- S'agissant de la SONIDEP, la stratégie de privatisation porte sur la cession (i) de 51% du capital aux plus offrants des professionnels du pétrole nationaux et internationaux, (ii) de 10% aux privés non professionnels, (iii) de 5% au personnel et (iv) au maintien de 34% par l'Etat. Il faut noter que les représentants du Groupement des Professionnels du Pétrole (GPP) ont réitéré les préoccupations de leurs groupes respectifs, notamment le contrôle de la gestion de la SONIDEP, la faiblesse des marges de la filière et la réalisation d'un audit environnemental.

Réforme du secteur financier : Le gouvernement a poursuivi l'assainissement de l'environnement juridique et réglementaire, la restructuration des établissements de crédit et de l'Office National de la Poste et de l'Épargne (ONPE) ; il s'agit notamment des actions ci-après :

- La ratification de la loi N°2004-041 du 08 juin 2004 portant sur la législation uniforme relative à la lutte contre le blanchissement de capitaux dans les pays de l'UEMOA, particulièrement pour prévenir l'utilisation des circuits économiques, notamment bancaires à des fins de recyclage des capitaux d'origine illicite. Pour la mise en œuvre des dispositions de cette loi, il a été institué par décret N°2004-262/PRN/MEF du 14 septembre 2004, une Unité de renseignements financiers dénommée Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) qui a pour mission de recevoir, d'analyser et de diffuser les renseignements financiers propres à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations de soupçon auxquelles sont astreintes les personnes physiques ou morales assujetties, particulièrement les organismes financiers.
- La restructuration de certaines banques commerciales et établissements financiers à travers :
 - La levée effective de l'administration provisoire de la Banque Commerciale du Niger (BCN) par Arrêté N°000145/MEF/CCE/DGECA/DCME du 04 juin 2004 Décret.
 - La poursuite de l'administration provisoire du Crédit du Niger (CDN) et de la caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) avec l'appui du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF). Deux (2) institutions de micro finance (CPEC TAIMAKO et MCPEC) sont également sous le même régime.
 - La finalisation de la restructuration de l'Office National de la Poste et de l'Épargne (ONPE) qui doit aboutir à la mise en place de deux (2) entités, notamment (i) Niger-Poste pour la gestion des activités postales et (ii) Fina-Poste pour la gestion des services financiers de la poste (CCP et Caisse d'épargne).
 - L'adoption en mars 2004 d'une Stratégie Nationale de la micro finance.

- L'examen des tarifs de l'assurance auto (perspective d'une augmentation de l'ordre de 30% par rapport au barème actuel), le renforcement des capacités de la Direction du Contrôle des Assurances au MEF et la mise en place prochaine d'un Fonds de garantie automobile.

Réformes judiciaires : Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) à travers les interventions prioritaires ci-après :

- le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et sa diffusion ;
- le rapprochement entre la justice et le justiciable ;
- l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire ;
- la réalisation des conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables ;
- la réorganisation de l'action judiciaire de la Police et de la Gendarmerie ;
- la définition de la mise en œuvre d'une véritable politique pénale.

Elaboration des CDMT sectoriels, prise en compte dans le budget et cohérence avec la SRP : Les cadres de dépenses à moyen terme (CMDT) pour les secteurs de la santé et de l'éducation ont été finalisés au cours du deuxième trimestre 2004 et utilisés dans la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2005. Ainsi, les Ministères techniques seront plus capables d'intégrer les résultats de leurs réflexions stratégiques dans la conception et la justification de leurs propositions. Combinée avec l'amélioration graduelle mais continue de leurs CDMT et de leurs budgets programmes, cette mesure facilitera l'harmonisation progressive de ces CDMT/budgets programmes avec les grandes orientations des budgets des Ministères. Ainsi, en matière d'éducation, dans le cadre des CDMT du secteur, le Gouvernement a réévalué les besoins de financement et la structure des dépenses, notamment l'équilibre entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Il a poursuivi sa politique de recrutement d'enseignants contractuels, qui a permis de réduire de façon substantielle les coûts unitaires et a affecté près de 50% des dépenses du secteur à l'enseignement de base. En matière de santé, l'élaboration des CDMT du secteur a permis au gouvernement d'évaluer sa politique de recouvrement des coûts et son impact sur les pauvres et les zones rurales en vue de définir des mesures appropriées pour encourager l'utilisation des structures sociales mises en place. Sur cette base, le Gouvernement a décidé d'augmenter les crédits affectés aux médicaments et aux vaccins et faire en sorte que la régulation budgétaire n'affecte pas ces crédits ; l'élaboration de la carte sanitaire est engagée afin de faciliter davantage une répartition des crédits en faveur des couches vulnérables, pour un meilleur accès aux infrastructures et services.

2.2.5. La mobilisation des ressources financières.

L'aide budgétaire qui demeure encore volatile est dominée par les emprunts à taux concessionnels. Elle provient pour l'essentiel des partenaires multilatéraux et représenté en moyenne 69 milliards de FCFA par an au cours de la période 2000-2004 ; si l'on ne prend pas en compte les compensations de l'UEMOA (23,777

4755 milliards FCFA sur la période), le volume moyen de l'aide budgétaire serait de 64,38 milliards FCFA.

Tableau N°7 : Evolution des aides budgétaires entre 2000 et 2004 (en millions FCFA)

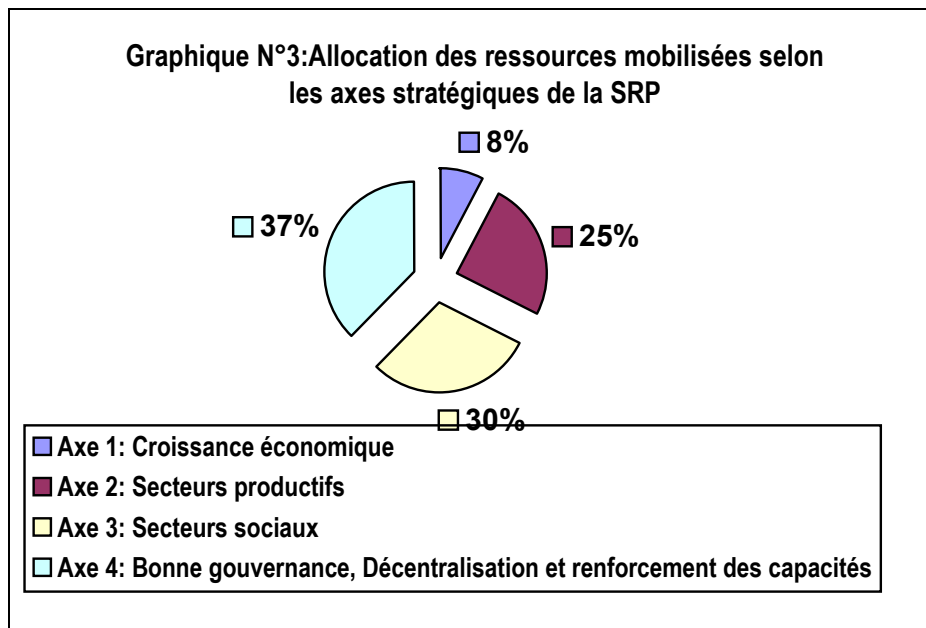
SOURCES DE FINANCEMENT	2000 Réal	2001 Réal	2002 Réal	2003 Réal	2004 Réal*	total	%	Moy/an
Emprunts	34 071	38 312	59 643	46 280	24 315	202621	58,6	40524
1. Contributions multilatérales	34 071	38 312	48 099	46 280	24 315	191077	55,3	38215
2. Contributions bilatérales	0	0	0	0	0	0		
3. Autres (Fonds de l'OPEP)	0	0	11 544	0	0	11544	3,3	2309
Subventions	26 019	30 594	28 382	27 902	30 190	143087	41,4	28617
1. Contributions multilatérales	7 694	22 592	18 348	19 702	22 347	90683	26,2	18137
Compensations UEMOA	(4546)	(4944)	(7748)	(2811)	(3728)	(23777)	(6,87)	4755
2. Contributions bilatérales	18 325	8 002	10 034	8 200	7 843	52404	15,2	10480
TOTAL	60 090	68 906	88 025	74 182	54 505	345708	100	69142

Source : BCEAO

(*) Pour l'année 2004, il s'agit des réalisations au 15 Décembre.

N.B. : Ces données n'intègrent pas les montants allégés par les bailleurs de fonds multilatéraux dans le cadre de l'initiative PPTTE et reversés dans le compte "Initiative PPTTE" à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le gouvernement a mobilisé auprès de ses partenaires environ 717.229.996.893 FCFA en faveur des programmes de développement notamment de l'appui au développement local (37,72%), de la sécurité alimentaire (11,48%), de la santé (11,39%), de l'hydraulique (10,38%), de l'éducation (8,12%) et des routes (8,28%).



2.3. Bilan des politiques et stratégies sectorielles

Il faut rappeler que pour rendre opérationnelle la SRP, le gouvernement a élaboré un certain nombre de stratégies, politiques et programmes intégrés prioritaires, qui visent à relancer la production, à améliorer l'accès aux services sociaux et à renforcer les infrastructures.

Au nombre de ces stratégies, politiques et programmes intégrés prioritaires dont la mise en œuvre est assurée par les différents départements ministériels, on peut citer entre autres: la Stratégie de Développement Rural, les orientations stratégiques du secteur de la santé 2002-2011, le Plan de Développement Sanitaire, le Plan Décennal de Développement de l'Education, la Stratégie Nationale des Transports, la Stratégie Nationale de Développement Urbain, le Programme prioritaire de relance du secteur privé, la Stratégie nationale de micro finance, le Programme cadre pour l'insertion professionnelle des jeunes et le Programme Spécial du Président de la République.

Après trois (3) ans de mise en œuvre, les évaluations annuelles de la SRP ont fait ressortir des progrès significatifs, particulièrement en ce qui concerne le renforcement de la discipline budgétaire, l'accès des populations aux services sociaux de base et le renforcement de la sécurité alimentaire.

En effet, la conduite satisfaisante du programme économique et financier 2000-2003 a permis un renforcement de la discipline budgétaire, ainsi que la conduite de plusieurs réformes. De même, les effets conjugués de la mise en œuvre des différents volets du PS/PR et l'allocation conséquente de ressources budgétaires en faveur des services sociaux de base a permis d'enregistrer des résultats encourageants en matière de scolarisation, d'amélioration de la couverture sanitaire, d'accès à l'eau potable et de développement de la base productive.

Ainsi, l'état de mise en œuvre de la SRP à la fin de décembre 2004 se présente comme suit :

2.3.1. Dans le secteur rural.

Après avoir adopté une Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003, le Gouvernement s'attelle à finaliser les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes opérationnels. Le CDMT du secteur rural sera établi sur la base de ces plans d'actions. A cet égard, les études suivantes ont été réalisées :

- Le cadrage financier de la SDR avec la SRP.
- Les implications institutionnelles de la mise en œuvre de la SDR.
- Le diagnostic régionalisé des systèmes de production.
- La définition du système de suivi évaluation de la SDR.

Les opérations du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel se poursuivent sur l'ensemble de l'étendue du territoire national.

a. Développement agricole

L'arrêt précoce des pluies et les invasions acridiennes ont entraîné une baisse de la production agricole. Les résultats prévisionnels de la campagne agricole 2004/2005 ont dégagé une production céréalière nette évaluée à 2.449.893 tonnes.

Cependant, les disponibilités en céréales pour l'année 2005 sont de 2.768.128 tonnes si on ajoute les stocks (paysans et autres) évalués à 91.495 tonnes et les importations prévisionnelles commerciales de céréales (riz, blé et maïs) estimées à 226.740 tonnes.

Toutefois, les besoins céréaliers globaux du pays pour l'année 2005 étant estimés à 2.918.616 tonnes pour un effectif de population de 12.162.004 habitants (avril 2005), il se dégage alors un bilan céréalier prévisionnel net déficitaire de 223.488 tonnes. Au total, il a été dénombré 3.755 villages déficitaires (contre 1.214 en 2003/2004), totalisant une population vulnérable estimée à 3.692.574 habitants (contre 1.208.433 en 2003/2004) répartis dans toutes les régions du pays.

Ainsi, pour renforcer la sécurité alimentaire nationale et créer les conditions favorables à un développement des filières porteuses, le gouvernement a entrepris plusieurs actions, parmi lesquelles on peut citer :

- La vulgarisation de techniques modernes de production et la vente à prix modérés de tracteurs, de motoculteurs et d'engrais ;
- Le développement des filières agricoles porteuses (arachide, souchet, sésame, soja, oignon, oseille), dans ce cadre, la relance de la production du coton a été entreprise avec 1.790 tonnes de semences améliorées placées et ayant permis une production de 27.804 t de coton graines contre 8.436 t la campagne précédente).
- Le renforcement de la lutte phytosanitaire par la formation de 2.094 brigadiers phytosanitaires, la révision du réseau radio, des moyens logistiques et des avions. Durant la campagne agricole près de 325.585 hectares ont été traités dont 272.428 ha contre le criquet pèlerin et 80.157 ha contre les autres ravageurs.
- Le développement des cultures irriguées par la mise en valeur de 89.700 ha dont 85.000 ha pour les cultures de contre saison et 4.700 ha autour des ouvrages du Programmes Spécial;
- La construction et la consolidation des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (11 petits barrages, 75 seuils d'épandage, 271 puits maraîchers, 67 forages agricoles et 115 réseaux d'irrigation).
- La réalisation de 9 AHA (115 ha) et la réhabilitation de 19 périmètres (1.716 ha).

Par ailleurs, l'installation des chambres régionales d'agriculture s'est poursuivie. En fin 2004, sur les huit (8) chambres régionales prévues, seules celles de Diffa et d'Agadez, ainsi que le réseau national ne sont pas encore installés.

b. Ressources animales

Le sous secteur de l'élevage qui contribue à hauteur de 27% au PIB agricole en 2004 occupe une place de choix dans la SDR. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action du Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage adopté en mars 2002.

C'est ainsi que par rapport aux différents programmes prioritaires retenus, les actions ci-après ont été menées:

- La préparation de quatre (4) projets (dont une convention de financement et un accord de prêt signés) dans le cadre du programme d'aménagement et de renforcement des capacités de sécurisation dans la zone pastorale.
- L'exécution du programme d'amélioration génétique du cheptel (35 géniteurs d'élites de race bovine azawak commercialisés, une 5^{ème} coopérative d'éleveurs sélectionneurs créée, une 3^{ème} unité de testage mise en place, 84 géniteurs bous roux placés dans les groupements).

- La poursuite du programme de relance des filières bétail / viande et cuirs et peaux à travers entre autres des actions de modernisation des abattoirs frigorifiques et des marchés à bétail ; ainsi, 40467, 394 tonnes de viandes ont été produites
- La mise à disposition de 999 vaches laitières auprès des groupements féminins dans le cadre du programme de développement de l'élevage laitier péri urbain.
- La production et la diffusion de volailles de race améliorée (2.501 pintadeaux de souche Galor) au titre du programme d'appui à l'aviculture.
- Le renforcement du programme de lutte contre les épizooties et de veille sanitaire (production de 3.236.450 doses de vaccin, collecte et analyse de 8.500 échantillons de sérum, vaccinations de 802.000 bovins, contrôle sanitaire, approvisionnement des pharmacies, dépôts et cabinets vétérinaires).

C. Environnement et lutte contre la désertification

Les actions menées dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification visent à inverser les tendances de dégradation de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier, ainsi qu'à améliorer la contribution du secteur de l'environnement à la formation du PIB.

Ainsi, la poursuite des programmes (i) de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles et (ii) de sécurité alimentaire a permis d'enregistrer les résultats ci-après:

- 1.295 kilomètres linéaires de bise vent réalisés.
- 1.015 ha de dunes fixés.
- 6.812 ha de terres dégradées récupérés dont 600 ha à des fins agricoles.
- 4.030 ha de terres reboisés à des fins d'énergie et de protection.
- 3.557.654 plants produits.
- superficie des aires protégées portée à 6,6% du territoire national .
- 20 mares empoissonnées
- 53.000 tonnes de poissons frais capturés

2.3.2. Tourisme et artisanat

Conformément aux objectifs retenus dans le DSRP au titre du secteur « Tourisme et Artisanat », le gouvernement a mis en œuvre en 2004 plusieurs actions visant à (i) valoriser les ressources locales à forts impacts sur la réduction de la pauvreté, (ii) à favoriser l'accès au financement des Micro et Petites Entreprises Artisanales, (iii) à développer des formules intégrant la formation, la diffusion technologique et la conquête des débouchés, (iv) à libéraliser entièrement le secteur hôtelier, (v) à accroître significativement d'ici trois (3) ans le nombre de touristes internationaux, (vi) à accroître le flux touristique et (vii) à diversifier les produits touristiques et faciliter l'accès au financement du secteur.

C'est ainsi qu'on peut citer entre autres les actions ci-après :

- L'ouverture de 3 lignes de crédits d'une valeur de 101. 820.932 FCFA auprès de 3 institutions de micro finance, ainsi que la signature de conventions pour leur gestion au bénéfice des artisans d'Agadez, de Dosso, de Maradi, de Tahoua, de Zinder et de la Communauté Urbaine de Niamey.
- L'élaboration des aménagements relatifs au projet de loi sur les coopératives artisanales.
- L'élaboration d'un Projet de décret instituant un Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM).
- La dynamisation du Comité de Pilotage pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA).
- L'extraction de données sur l'artisanat à partir du fichier du RGP/ H-2001.
- Le renforcement des capacités et l'appui-conseil en gestion et commercialisation au bénéfice de structures d'artisans à Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua, Niamey, Zinder).
- La réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures (Maradi, Niamey, Tahoua), ainsi que l'acquisition d'équipements au bénéfice de structures d'artisans de Tahoua.
- La participation à quatre foires et expositions internationales (SIAO, Marseille, Paris et Grenoble) en vue d'élargir le marché des produits artisanaux nigériens.
- L'élaboration d'un draft de catalogue de produits textiles tissés à la main et du folklore national (tenues ethniques) éligibles à la Catégorie 9 de la Loi AGOA des USA.
- la poursuite des négociations pour la « chartérisation » de la destination Niger ;
- La participation aux salons traditionnels du tourisme de Paris, de Lyon et de Deauville.
- L'élaboration des projets de textes réglementant les établissements du tourisme.
- La conception d'un site Internet « Portail sur le Niger » (www.niger-tourisme.com).

L'ensemble de ces actions a permis d'enregistrer les résultats ci-après :

- La disponibilité d'une base de données sur le secteur de l'artisanat pour l'ensemble du Niger.
- L'organisation des artisans, ainsi que leur responsabilisation dans la gestion des infrastructures et équipements mis à leur disposition.
- L'amélioration de la qualité (conception, réalisation et finition) et la diversification des articles confectionnés par les artisans, particulièrement ceux encadrés, notamment en maroquinerie, cordonnerie, bijouterie, menuiserie bois, couture, tapisserie, broderie, teinture.
- Le renforcement de la connaissance des produits de l'artisanat nigérien en Afrique, en Amérique et en Europe, ainsi que l'amélioration des ventes à l'exportation des produits artisanaux nigériens.
- L'affirmation et le rehaussement du leadership nigérien dans le domaine de l'artisanat, particulièrement l'artisanat d'art (bijouterie, maroquinerie et cordonnerie) ;
- L'accroissement des arrivées touristiques, notamment aériennes;

Au titre des indicateurs de suivi dans le secteur, on peut noter les données relatives (i) au chiffre d'affaires généré dans les domaines du tourisme et de l'artisanat, et (ii) aux arrivées des touristes pour les périodes 2002, 2003 et 2004.

Tableau N°8 : Chiffre d'affaires généré par le tourisme et l'artisanat (en millions de FCFA)

Sous secteur	Composantes	2002	2003	2004
ARTISANAT	Chiffre d'affaire dont :	1.174	1.100	806
	Exportations	130	115	115
	Ventes locales	1.044	985	691
TOURISME	Recettes touristiques	14.000	16.750	25.300
TOTAL		15.174	17.850	26.106

Source : DEP/MTA

Ces chiffres sont très en deçà de la réalité car une bonne partie des exportations des produits de l'artisanat ne passe pas par le cordon douanier. De même, les ventes locales ne concernent que les centres et villages artisanaux encadrés par le Programme de Développement de l'Artisanat au Niger (DANI). Par ailleurs, la baisse du chiffre d'affaire du sous-secteur de l'artisanat s'expliquerait par le retrait progressif de l'encadrement institutionnel du Programme DANI qui a décidé de laisser désormais l'encadrement des centres et villages artisanaux aux coopératives artisanales.

Les recettes touristiques proviennent essentiellement des activités d'exploitation des bars, des restaurants, des agences de voyages, les hôtels et les petits achats. Leur accroissement se justifierait notamment par l'augmentation des capacités d'accueil et l'amélioration de la qualité des prestations.

En dépit de l'insuffisance des moyens et d'outils performants de collecte pour disposer de données pérennes et fiables sur le flux touristiques, on peut noter que les arrivées par voie aérienne se sont améliorées grâce aux multiples actions de marketing, notamment la politique de « chartérisation de la destination Niger » qui a largement joué sur le coût du transport aérien et le nombre des arrivées (+ 4.000 touristes en 2004 par rapport à 2003). Par contre, les statistiques sur les flux touristiques terrestres sont très peu représentatives car les huit postes de collecte repartis le long des frontières éprouvent des difficultés de fonctionnement.

Tableau N°9 : Evolution des flux touristiques (nombre d'arrivées)

	2002	2003	2004
Arrivées par voie aérienne	39.000	50.000	54.000
Arrivées par voie terrestre	Nd	662.000	410.000
TOTAL	39.000	712.000	464.000

Source : DEP/MTA

Parmi les contraintes qui assaillent le secteur, on peut citer :

- L'insuffisance du cadre institutionnel pour la promotion des micros entreprises artisanales qui assurent une part importante du fonctionnement économique et social du pays.
- La faiblesse des capacités institutionnelles des structures administratives chargées de promouvoir le secteur.
- L'absence de structures professionnelles de commercialisation des produits artisanaux et d'approvisionnement en matières premières et outillage;
- Les contrefaçons des œuvres (dessins et modèles) artisanales;

- L'absence de structures privées dynamiques d'encadrement et de promotion des activités du secteur;
- L'absence d'une fiscalité appropriée en vue de promouvoir le développement du tourisme et de l'artisanat.
- L'absence d'une politique Nationale de Développement du Tourisme;
- L'absence d'un Compte Satellite sur le Tourisme qui permette la mesure de l'impact du tourisme sur l'économie nationale;
- L'absence d'un système fiable de collecte des données sur l'artisanat.

2.3.3. Transports, réseau routiers et météorologie

Pour donner de meilleures chances de succès à la Stratégie Nationale des Transports adoptée en octobre 2004, le gouvernement prépare activement une table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources devant financer les investissements en vue de la mise en œuvre d'un Programme sectoriel des transports.

Le réseau routier classé est évalué à plus de 14.000 km dont 25% de routes revêtues, 40% de routes en terres et 35% de pistes desservant essentiellement les zones rurales.

Conformément à l'objectif des autorités de poursuivre le désenclavement interne du pays, notamment par la construction de 1.000 km de routes rurales par an et la réhabilitation de 1.000 km de routes en terre, il a été créé une Direction Générale de Routes Rurales au sein du Ministère de l'Equipement.

Ainsi, au titre du programme d'investissement du secteur routier, on peut retenir la situation ci-après :

- 7 projets de travaux sont achevés (32% du portefeuille soit 345 km de constructions nouvelles et 130 km de réhabilitations de routes rurales).
- 4 projets d'études sont achevés (18% du portefeuille).
- 1 projet de travaux en cours d'achèvement (4,5% du portefeuille).

Dans le domaine des transports terrestres, il faut noter le renforcement et la modernisation des compagnies de transport (urbain et interurbain), ainsi que la mise en application de la réforme du système d'immatriculation et de ré immatriculation des véhicules à partir de juin 2004 sur l'ensemble du territoire national qui a permis à l'Etat de réaliser des recettes fiscales supplémentaires de 250 millions de FCFA pour le seul second semestre 2004.

Dans le cadre de la relance des activités aéronautiques nationales, les actions entreprises ont permis d'atteindre les résultats ci-après:

- L'amélioration de la desserte grâce à la signature de plusieurs accords aériens bilatéraux et la politique de "ciel ouvert", encourageant ainsi la fréquentation de l'Aéroport International DIORI HAMANI de Niamey.
- L'augmentation substantielle (environ 31%) des redevances aéronautiques entre 2003 et 2004 (1.058.943.407 FCFA en 2004).
- La création de deux (2) nouvelles compagnies aériennes (Niger Air Continental et Point Afrique Niger S.A.).
- L'amélioration de la sécurité aéroportuaire grâce au renforcement du matériel technique.

Dans le domaine de la météorologie, les actions ont porté sur le renforcement du réseau d'observations météorologiques, ainsi que la synergie avec le système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire, la gestion de l'environnement et des ressources en eau.

2.3.4. Mines et énergie

Dans le domaine des mines et énergie, le gouvernement poursuit entre autres les objectifs (i) de maintenir les unités actuelles de production minière et de diversifier la production minière et (ii) d'améliorer l'accès à l'électrification et de réduire la consommation du bois énergie.

C'est ainsi que par rapport à la mise en œuvre des composantes opérationnelles en matière de mines et énergie, on peut mentionner les résultats ci-après :

- La conclusion d'un accord entre l'Etat et les actionnaires clients pour la fixation pluriannuelle du prix de vente de l'uranium.
- La baisse du coût unitaire de production de l'uranium.
- L'augmentation de la production d'uranium.
- La production de 1.531,3 kg d'or.
- La poursuite du processus de privatisation de NIGELEC.
- La mise en place d'une agence de régulation de l'électricité.
- L'adoption en octobre 2004 d'une Déclaration de la Politique Energétique.
- L'électrification de 54 nouvelles localités.
- La réalisation de l'objectif de toucher 2% des ménages en matière de vulgarisation de charbon carbonisé.

- La réalisation de 22.814 km de géophysique aéroportée dans le cadre du Programme de Renforcement et de Diversification du Secteur Minier (PRDSM).
- La construction de 456 km de ligne moyenne tension dans les régions de Tahoua et Diffa.
- La conclusion d'un protocole d'accord dans le cadre du Projet d'interconnexion de 330 km suivant l'axe Nigéria – Niger – Burkina Faso – Bénin.
- L'adoption en janvier 2004 de la Stratégie Nationale et du Plan d'action sur les énergies renouvelables.

2.3.5. Promotion du secteur privé

En recentrant son intervention sur un nombre restreint de secteurs d'activités et en s'engageant dans la mise en œuvre d'un programme de promotion du secteur privé, l'Etat entend faire jouer au privé un rôle déterminant dans la croissance économique, et au-delà comme soutien à la SDR.

Ainsi, pour promouvoir l'émergence d'un secteur privé dynamique, le gouvernement a poursuivi la dynamisation des structures d'appui et d'encadrement à la création et au développement des entreprises privées; il s'agit particulièrement des structures ci-après:

- Le Centre de Promotion des investissements.
- Le Centre des Formalités des Entreprises.
- Le Centre National de Perfectionnement à la Gestion.
- Le Centre de Gestion Agrée.
- L'Agence de Promotion des Exportations au Niger.

Nonobstant les actions menées par ces structures, la promotion du secteur privé reste confrontée à des difficultés liées entre autres aux facteurs ci-après:

- Inadaptation des structures de financement, notamment en faveur des PME/PMI.
- Etroitesse du marché.
- Insuffisance des capacités managériales des opérateurs économiques.
- Coûts élevés des facteurs de production.
- Prédominance du secteur informel dont les activités sont plus orientées vers des opérations de négoce que vers des activités productives.
- Faible compétitivité des produits locaux.

2.3.6. Formation professionnelle et emploi des jeunes

La promotion de l'emploi des jeunes à travers une formation professionnelle et technique orientée vers les besoins du marché du travail et de l'emploi est au centre des préoccupations du gouvernement. Ainsi, pour assurer l'avenir d'environ 31% de la population nigérienne(soit la tranche d'âge de 15 à 35 ans et correspondant pratiquement à la population potentiellement active), il a été créé un département ministériel chargé spécifiquement de la formation professionnelle et technique, chargé de l'emploi des jeunes.

D'ores et déjà, deux (2) grandes stratégies ont fait l'objet d'une validation nationale et sont en cours d'adoption par le gouvernement ; il s'agit de (i) la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique et (ii) du programme cadre pour la promotion de l'emploi des jeunes.

Dans le cadre de la contribution du secteur à la mise en œuvre de la SRP, on peut mentionner les actions majeures ci-après:

a) Dans le domaine de la formation professionnelle et technique

- L'ouverture à travers le pays de six (6) nouveaux centres de formation professionnelle et technique en faveur de jeunes âgés de 15 à 18 ans de niveau BEPC.
- La formation technique et professionnelle de 1.765 jeunes dans diverses branches dans les onze (11) centres techniques que compte le pays.
- L'organisation de 23 sessions de formations diverses par l'Office National de la Formation Professionnelle (ONAFOP) en faveur de 293 jeunes (promoteurs de micro entreprises et nouvellement embauchés).

b) Dans le domaine de l'emploi des jeunes

- Le financement par le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ-CONFEJES) de 11 projets en faveur de 24 jeunes promoteurs.

- La formation en entrepreneuriat de 153 jeunes diplômés sans emplois et la mise à disposition par le Programme Spécial du Président de la République de 500 millions de FCFA pour le financement de 123 projets montés à cet effet par les jeunes formés.
- La formation de 1.774 agents de santé communautaire et de 5 auditeurs de CARITAS (mécanique, électricité auto et obtention du permis B) au Service National de Participation de N'dounga sur financement du PS/PR.
- La mise en place de 21 groupements totalisant 1.078 jeunes dans le cadre des activités du projet "Corps des Jeunes pour la réhabilitation des terres dégradées au Niger »; de même, 80 jeunes ont été formés et équipés dans le cadre de la gestion des ordures ménagères à Niamey.

Cependant, il faut noter qu'en dehors du PS/PR et du FIJ-CONFESJES, le secteur reste confronté à la faiblesse des ressources publiques et à la rareté des PTF pour le financement et la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse; de même, les six (6) nouveaux centres créés ne disposent pas encore de locaux, ni d'équipements, encore moins de pédales pour les élèves.

2.3.7. Emploi

Le Gouvernement a enclenché un processus d'élaboration d'une politique nationale de l'emploi, allant du renforcement du cadre institutionnel au document final, pour assurer un emploi durable et productif et disposer de statistiques fiables dans ce domaine.

En effet, un comité technique a été mis en place, des termes de référence pour des études thématiques ont été élaborés, des échanges effectués avec l'Expert emploi du BIT et un Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été mis en place, avec l'appui des partenaires (PNUD, BIT, GIP-INTER).

- La demande cumulée d'emploi a été de 15.872, enregistrée à l'ANPE et dans ses représentations régionales (Antennes ANPE et Inspection du Travail). Cette demande d'emploi demeure principalement le fait des hommes, les femmes représentant 17,63% des demandeurs d'emploi, en augmentation de 1,92% par rapport 2003 (où cette part se situait à 15,71%). Elles représentent 22,12% des demandes d'emploi pour les cadres, 33,54% pour les agents de maîtrise et 16,63 pour les employés de bureau et ouvriers. Par ailleurs, cette demande provient principalement des jeunes âgés de moins de 30 ans (54,16%). Enfin, elle relève pour la plupart, des agents d'exécution (79,34%). Les agents de maîtrise et les cadres représentent respectivement 11,83% et 8,82%. De même, seulement 5.007, soit 31,54% des demandeurs d'emploi possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur au BAC, ceux ayant une formation de 3^{ème} cycle représentent une part marginale (0,12%).
- Emanant principalement des entreprises, les offres enregistrées au cours de l'année 2004 s'élèvent à un total de 4.100 (adressées à l'ANPE et à ses représentations régionales). Ces offres proviennent essentiellement de la branche des services sociaux (42,68%), des bâtiments et travaux publics (17,95%) ainsi que des banques et assurances (2,43%). Les jeunes de 18 à 30 ans représentent 2.319 soit 57,87% des offres satisfaites et 14,69% des offres ont été satisfaites par les femmes.

Sur les 4.100 offres reçues, 4.007 ont été satisfaites, soit un taux de satisfaction de 97,73%. Le taux de placement (rapport entre les offres satisfaites et les demandes d'emploi manifestées) est de 25,24%.

Tableau N° 10 : Répartition des demandes et offres d'emploi pour la période 2004.

	Demandes	Offres satisfaites	Taux de placement %	Offres reçues	Offres non satisfaites
Agadez	1928	314	16,28	314	3
Arlit	963	278	28,86	281	
Maradi	1991	175	8,78	175	
Diffa	937	197	21,02	197	
Tahoua	466	576	123,6	576	
Zinder	1788	460	25,72	515	55
Tillabéry	665	519	78,04	527	8
Niamey	6912	1446	20,92	1459	13
Dosso	222	42	18,91	56	14
TOTAL	15872	4007	25,24	4100	93

Source : MFP/T

Pendant cette même période, au total 2.992 entreprises utilisant 41.700 travailleurs ont été recensées sur l'ensemble du territoire, contre 2.598/en 2003, soit une augmentation de 2.790 travailleurs (6,79%).

L'évolution récente dans le secteur porte essentiellement sur les éléments ci-après :

Concernant l'emploi :

- une (1) enquête sur l'emploi est prévue pour être menée par l'A. N.P.E avec l'appui du Secrétariat Permanent de la SRP ;
- sept (7) études thématiques réalisées dont les documents sont en reproduction pour évaluation et élaboration d'un document cadre de politique de l'Emploi avec l'appui d'un consultant du BIT. Il s'agit de :
 - Etat de lieu du marché du travail, évolution démographique et offre de main d'œuvre ;
 - Groupe cible et emploi, femmes, jeunes et handicapés ;
 - Cadre institutionnel, législatif et emploi ;
 - Education, formation et emploi ;
 - Secteur informel, urbain et emploi ;
 - Cadrage macro économique, main d'œuvre et emploi ;
 - Secteur rural et emploi.

Concernant la Gouvernance Administrative

- la relecture du Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique (PIMAP) vient de démarrer sur financement PNUD (en 2006) ;
- un projet de renforcement des capacités du MFP/T est en cours d'exécution (avec équipement informatique, serveur Internet, etc.) pour le pilotage efficace du PIMAP.

2.3.8. Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le secteur des télécommunications est en pleine mutation au Niger, ce qui à l'évidence explique les progrès notoires enregistrés aussi bien en matière d'accessibilité au téléphone que dans l'amélioration de la qualité des services.

En effet, la modernisation et le développement des infrastructures de la SONITEL, la création de télécentres (ordinaires et polyvalents), la desserte progressive de plusieurs localités en téléphonie mobile, attestent d'un dynamisme dans le secteur.

Ainsi, la mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) s'est poursuivie dans la droite ligne de l'atteinte des objectifs assignés au secteur par la SRP ; il s'agit en l'occurrence de poursuivre les objectifs ci-après:

- Promouvoir et accroître l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Améliorer la qualité des prestations des services de l'information.
- Améliorer l'accessibilité des services de télécommunication en zones rurales.
- Améliorer la qualité des services de télécommunication.
- Améliorer la qualité de la prestation des services postaux.

D'une manière générale, il faut noter qu'aussi bien la SONITEL que les différents opérateurs privés ont entamés de vastes programmes d'investissements en vue de satisfaire leur clientèle à travers les actions ci-après:

Dans le domaine du téléphone fixe

- La SONITEL a entamé la modernisation de réseau à travers (i) le Programme de Développement du Réseau des Télécommunications et (ii) le Programme de Modernisation du Réseau des Télécommunications en vue d'assurer la couverture nationale.
- La phase 1 du Programme de Développement du Réseau des Télécommunications a permis (i) la mise en place d'un central numérique de 45.000 lignes à Niamey et de 7.000 lignes à Zinder, (ii) la mise en place d'un faisceau hertzien numérique de Karma à Zinder, ainsi que la bretelle Konni-Tahoua, (iii) l'acquisition d'un nouveau système de facturation et d'un réseau intelligent pour les services du prépayé fixe et du numéro vert.

Dans le domaine de la téléphonie mobile

- Plus de 30 localités du pays bénéficient de la couverture en réseau GSM.

Les indicateurs, au titre de la contribution du secteur à la mise en œuvre de la SRP, se présentent comme suit :

Tableau N°11 : Situation des NTIC

Nombre d'abonnés au téléphone fixe	24.174 LP
Nombre d'abonnés au téléphone mobile	200.233
Nombre de Télécentres ordinaires	599
Nombre de Télécentres polyvalents	19
Nombre d'abonnés INTERNET :	3.161
<i>Dont : Avec accès par téléphone</i>	<i>3.116</i>
<i>Avec accès par lignes spécialisées</i>	<i>45</i>

Source: DEP/MCA

2.3.9. Dans le domaine de l'éducation

a) Education de base 1 et alphabétisation.

La mise en œuvre des activités du PDDE a permis d'enregistrer des progrès, notamment en matière d'expansion. Cependant, les bases d'une amélioration de la gestion de l'éducation de base et celles d'un redressement de la qualité des enseignements restent pour une large part à consolider :

- Les indicateurs relatifs à la qualité des enseignements ne se sont pas encore redressés car le taux d'achèvement du cycle de base reste voisin de 30 %.
- Le processus de rénovation des curricula suit son cours.
- Les décisions limitant le redoublement, notamment en fin de cycle de base 1 sont prises.
- Les formations de rattrapage des contractuels sans formation initiale en exercice ont commencé.
- L'encadrement pédagogique vient d'être réorganisé et doté de moyens d'action.

En outre, le faible niveau du taux d'achèvement et la faible performance des élèves aux examens de fin d'année qui dénotent du faible niveau de la qualité de l'enseignement ont fait prendre les mesures suivantes :

- la formation de 3.443 élèves maîtres dans les écoles normales ;
- la dotation de 638 Cellules d'Animation Pédagogiques (CAPED);
- la dotation de 480 Comités de Gestion des Etablissements scolaires (COGES) ;
- la formation de 2.500 contractuels sans formation initiale ;
- l'identification de six (6) écoles prévues pour la mise à l'essai de l'innovation sur les écoles rurales alternatives et la réalisation d'actions de sensibilisation des acteurs des zones pilotes, notamment les membres des COGES ;
- la dotation des IECB et des secteurs pédagogiques en équipements (véhicules, motos, matériel informatique, etc.).
- la mise à disposition de manuels sur financement du PADEB et d'un don norvégien ; ce qui permettra d'améliorer substantiellement le ratio livre/élève (un livre par élève dans les disciplines fondamentales).

Les résultats obtenus, pour une première année de mise en œuvre, indiquent des évolutions positives en matière d'accès et de couverture de l'éducation de base.

En matière de protection et d'éveil de la petite enfance, on note une progression continue des effectifs d'enfants du préscolaire au cours de ces dernières années. Le nombre d'enfants encadrés dans les jardins d'enfants et classes maternelles est passé de 17.284 en 2003 à 18.234 en 2004, soit une progression relative de 5,5%. Bien plus, les effectifs prévus ont été même dépassés avec l'implantation de ces structures d'éducation en milieu rural.

Au cycle de base 1 (enseignement primaire), le taux brut d'accès, tout comme le taux de scolarisation ont connu une augmentation substantielle. Le taux d'admission passe de 51% en 2003 à 55,2% en 2004, soit un gain de 4,2 points de pourcentage ; ce gain n'était que de 1,2 points de pourcentage entre 2002 et 2003. Le taux brut de scolarisation est passé de 45,4% en 2003 à 50,0% en 2004. Ceci s'est réalisé grâce, notamment à la construction de 1.695 salles de classe en matériaux définitifs au cycle de base 1 et au recrutement de 2.830 enseignants contractuels.

Les données relatives à l'éducation non formelle indiquent une expansion significative du nombre d'auditeurs en matière d'alphabétisation (+ 34%) et de formation en développement communautaire (+ 31%).

En matière de réduction des disparités, le fossé entre milieu rural et milieu urbain se réduit progressivement ; les inégalités régionales semblent se résorber. Cependant, le problème de la disparité entre les élèves filles et garçons semble persister car la proportion des filles du cycle de base 1 stagne autour de 40%.

Tableau N°12: Indicateurs de suivi du PDDE

	2001/02	2002/03	2003/04	
			Prévisions	Réalisations
Effectifs élèves du préscolaire	15.583	17.284	18.000	18.234
Effectifs élèves du cycle de base 1 (primaire)	760.987	857.592	980.196	980.033
dont filles	302.566	344.313	403.708	395.330
Nouveaux entrants en première année (CI)	204.069	215.946	250.663	242.047
dont filles	83.506	89.764	103.546	100.353
Taux brut de scolarisation primaire (en %)	41,7	45,4	50	50,0
Taux brut de scolarisation primaire en milieu rural (en %)	38,1	42,6	46	48,4
Taux brut de scolarisation des filles (en %)	33,3	36,5	41	40,4
% des filles au primaire	39,8	40,1	41	40,3
% du groupe d'âge ayant achevé le primaire	25,6	24,7	30	32,2
% d'élèves du CE ayant obtenu des notes satisfaisantes en français	42 ¹	-	-	-
% d'élèves du CE ayant obtenu des notes satisfaisantes en mathématiques	55 ²	-	-	-
Nombre cumulé d'enseignants contractuels recrutés ³	7.917	10.417	13.177	13.177
Nombre de jours de formation continue reçus par chaque enseignant par an	3	nd	7	nd
Ratio manuel par élève au primaire	1/3	1/3	1/3	1/3
Nombre d'adultes et de jeunes inscrits aux cours d'alphabétisation dont % femmes	34602 (43)	39880 (63)	90.000 (65)	53435 (68)
Nombre cumulé d'adultes et de jeunes inscrits aux cours d'alphabétisation dont % femmes - PADENF/PRODENF -	15843 (54,6)	33964 (66,6)	45464 (66,2)	41136 (67,0)
Nombre d'écoles alternatives créées	-	0	0	0
Nombre de comités de gestion scolaires	-	240	1000	1000
% du budget récurrent sectoriel de l'éducation alloué aux dépenses non salariales	27	nd	74	nd
Taux brut d'accès en 1 ^{re} année primaire	49,8	51,0	56	55,2
Taux brut d'admission filles	41,3	42,5	44	45,9
Taux de survie au primaire	64,2	65,4	62	67

Source : USE/PDDE

Les contraintes identifiées au cours de la mise en œuvre du PDDE se résument essentiellement à :

- La faible mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'universalisation de l'éducation de base au Niger. A ce jour, les ressources mobilisées ou annoncées dans le cadre de l'Initiative Fast Track ne représentent que 7% des ressources totales mobilisées en faveur du secteur.
- La lenteur dans la mise à disposition des fonds annoncés, notamment du fait de la lourdeur des procédures des partenaires du Fast Tract Initiative.

¹ Ces données se réfèrent aux enquêtes nationales MLA/SEDEP conduites en 2000 et 2001

² Enquêtes MLA/SEDEP, 2000-2001.

³ Y compris les contractuels recrutés sur financement PAEFAN/BID.

- La réticence des PTF à l'approche programme, ce qui a pour conséquence le maintien de projets sans effet de synergie,
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre du programme et le manque d'imputabilité dans la chaîne de responsabilités.

b) Enseignements secondaire et supérieur

Concomitamment à la poursuite des travaux d'élaboration du PDDE/second bloc, le Ministère des Enseignements secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie a exécuté son plan annuel d'investissement public. C'est ainsi que les actions entreprises, en collaboration avec le PAEFAN II, ont porté particulièrement sur des travaux d'infrastructures, le recrutement du personnel, la formation et la scolarisation des filles.

En ce qui concerne le secondaire, on peut noter :

- Les travaux d'infrastructures concernent aussi bien des constructions nouvelles (48 salles de classes, 4 bibliothèques, 2 laboratoires, 4 blocs administratifs, 4 latrines et 1 clôture d'école) que des réhabilitations (196 salles de classes, 3 laboratoires, 11 blocs administratifs, 5 logements, 4 latrines, 1 clôture d'école et l'extension de 2 CEG).
- En matière de recrutement du personnel, il faut noter (i) le recrutement de 1.030 enseignants contractuels sur les ressources PTE et (ii) la titularisation de 202 enseignants, ainsi que le recrutement de 465 Appelés du Service Civique national sur le budget national.
- L'appui du PAEFAN et de la Banque Mondiale a permis la formation de 300 Directeurs et professeurs de CEG sur la carte scolaire.
- La promotion de la scolarisation des jeunes filles connaît un essor, notamment par un accroissement des effectifs (52.900 filles au 1^{er} cycle et 6.795 filles au 2nd cycle, soit respectivement 39,12% et 33,84% des effectifs).

En ce qui concerne le supérieur, on peut noter :

- Les travaux d'infrastructures, appuyés par le Fonds de l'OPEP, concernent le renforcement de la capacité d'accueil de l'Université ABODOU MOUMOUNI de Niamey (2 amphithéâtres équipés et 2 salles de cours) et la finalisation des infrastructures des 3 UIT de Tahoua, Maradi et Zinder.
- L'appui du Fonds de l'OPEP pour l'organisation de 6 ateliers de formation.

L'ensemble de ces actions a, entre autres, permis d'améliorer la plupart des indicateurs du sous-secteur des enseignements secondaire et supérieur. Il faut cependant noter la baisse du taux de scolarisation et s'interroger dessus

Tableau N°13: Indicateurs du sous secteur enseignements secondaire et supérieur

INDICATEURS	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Taux brut d'admission au secondaire (6 ^{ème})	18,90	19,97	25,22
Taux brut de scolarisation du Cycle base II	14,52	17,62	14,90
Taux brut de scolarisation du Cycle moyen	03,18	03,70	03,50
Taux d'achèvement au Cycle base II	11,33	12,94	13,83
Taux d'achèvement au Cycle moyen	04,55	04,78	05,04
Pourcentage des filles dans le supérieur	18,09	20,66	nd

Source: DEP/MESS/RT

Cependant, il faut noter, que 318 classes, 9 laboratoires, 64 latrines, 49 blocs administratifs prévus par le PDDE (1^{er} bloc) n'ont pas été financés du fait que le Fast tract ne prend pas en compte l'enseignement secondaire. De même, les travaux de réhabilitation de plusieurs infrastructures prévus sur le BIE n'ont pas été effectués par manque de ressources.

2.3.10. Dans le domaine de la Santé

En 2004, la préoccupation majeure a été surtout de finaliser le Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2005-2009. Néanmoins, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2004 dans le cadre de la poursuite des réformes entreprises et de la mise en œuvre des programmes en cours. Il s'agit principalement des actions suivantes :

- Lancement de l'étude sur les mutations institutionnelles et humaines au MSP/LCE (réformes institutionnelles, structurelles, humaines et financières) ;
- Formulation du nouveau programme du secteur de la santé pour la coopération Nigéro-Belge 2004-2008 ;
- Elaboration du Plan d'Opérations Annuel (POA) 2005 pour le programme de coopération Niger-OMS;
- Evaluation finale du projet Santé II IDA et rédaction du rapport d'achèvement dudit projet ;
- Elaboration du rapport d'achèvement du projet Santé I FAD Maradi-Diffa ;
- Missions de supervision des formations sanitaires et des activités de JNV dans les régions de Tahoua, Maradi, Dosso, Diffa, Zinder et Tillabéry ;
- Elaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et d'un budget programme 2005-2007 ;
- Elaboration du budget 2005 du MSP/LCE;
- Elaboration du plan de travail (PAT) 2005 pour le Programme Santé Nutrition financé par l'UNICEF ;
- Elaboration du plan stratégique de révision de la politique de traitement du paludisme ;
- Organisation de quatre (4) passages de JNV polio ;
- Recensement physique des agents du secteur de la santé ;
- Recrutement de 729 agents de santé toutes catégories confondues ;
- Mobilisation des ressources provenant du Fonds Mondial : Paludisme, Sida, Tuberculose ;
- Mise en spécialisation de 315 agents toutes catégories confondues.
- Identification et élaboration du Programme d'Appui Institutionnel au secteur de la santé, sous la conduite de la Banque Mondiale et avec la participation de tous les Partenaires Techniques et Financiers du secteur ;
- Elaboration du Programme National de Santé de la Reproduction.

Il y a lieu de noter que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de santé en matière de lutte contre la maladie (SIDA, Tuberculose, Paludisme, PCIME, Cécité, Lèpre, Ver de Guinée, Schistosomiase etc.) et de SR/PF, plusieurs actions non moins importantes sont poursuivies.

Par ailleurs, au titre du Programme Spécial du Président de la République, on peut mentionner les actions de renforcement des capacités des agents de santé communautaires (804 agents formés), ainsi que la poursuite des activités de chirurgie (Chirurgie générale et Chirurgie de la cataracte) sur toute l'étendue du territoire (7.420 consultations chirurgicales et 2.153 interventions chirurgicales).

Cependant, la situation de mobilisation des ressources externes n'est pas connue car l'exercice de revue des dépenses publiques pour l'année 2004 n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, à titre d'information les ressources externes mobilisées en 2003 sont estimées à 9,936 milliards de francs CFA.

En termes de fonctionnement et d'investissement, les crédits votés au titre du secteur de la santé s'élèvent à 28,69 milliards et ceux réellement utilisés étaient de 17,95 milliards soit un taux d'exécution de 63%. Ce budget représentait 7,03% du budget général de l'Etat.

Dans le souci d'une meilleure coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur, le MSP/LCE a mis en place un cadre de concertation avec comme chef de file le Royaume de Belgique. Au sein de ce cadre, les relations partenariales et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des interventions sont définis.

Il convient de noter que pour le secteur de la santé, la plupart des indicateurs retenus pour le suivi de la mise en œuvre de la SRP ne peuvent s'apprécier qu'à travers l'exécution d'un plan d'action annuel. Même si les activités menées contribuent à l'amélioration de la situation, leur impact ne peut être évalué qu'à long terme à travers des enquêtes d'envergure nationale. Ainsi, la situation des indicateurs ci-dessous présentée est le résultat de plusieurs années d'efforts. Pour certains de ces indicateurs, l'EDSN-MICS III qui est en préparation pourra donner des informations plus récentes et plus fiables (*).

Toutefois, au vu des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous et pour lesquels les données sont disponibles, on remarque que la tendance est à l'amélioration de la situation. En effet, plusieurs des objectifs retenus dans la SRP sont largement atteints et certains sont même dépassés :

- En matière de couverture vaccinale, le taux en DTCP3 (enfants complètement vaccinés) est en fin 2004 de 62% contre une prévision de 50% ; pour la rougeole, ce taux est passé de 47% en 2002 à 72% en 2004.
- Le taux de couverture sanitaire en incluant les cases de santé construites dans le cadre du Programme Spécial est de 65% (60% prévu pour fin 2005), d'où une amélioration de l'accessibilité physique aux services de santé de base.
- Par rapport à l'accessibilité financière, notamment l'instauration du système de recouvrement partiel des coûts des soins, l'objectif est déjà de permettre aux plus pauvres d'accéder aux soins de base, aux fonds sociaux, etc... C'est dans la même optique que le MSP/LCE s'est engagé dans un processus de mise en place d'un système solidaire de financement des soins de santé à savoir la mutualisation en matière de santé. L'un des résultats de ces efforts est l'amélioration de la fréquentation des services de santé dont le taux est passé de 18% en 2002 à 20% en 2004.

- Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la maladie, des efforts appréciables ont été fournis et des améliorations sont observées. Par exemple, la létalité liée au paludisme s'est considérablement réduite en passant de 0,34% en 2002 à 0,10% en 2004.

Tableau N°14 : Evolution des indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	Niveau 2002	Niveau 2003	Niveau 2004
taux de séroprévalence	0,87%	-	-
taux de létalité liée au paludisme	0,34%	1,46%	0,10%
le nombre de nouveaux consultants pour les soins primaires ou taux d'utilisation en consultation curative ;	18%		20%
le nombre de nouvelles inscrites en consultation pré natale (CPN)	219 677	226 575	251 018
le taux de mortalité maternelle	7‰	7‰	*
le taux de mortalité infanto juvénile	274‰	274‰	*
le taux de couverture en infrastructures sanitaires	47,6%	49,8%, 65% avec cases de santé	*
taux de couverture vaccinale en DTCP3	21%	52%	62%
taux de couverture vaccinale en rougeole	47%	67%	72%
le taux de prévalence contraceptive	4%		*
% des accouchements assistés par un personnel qualifié	11%		*

Source :DEP/MSP-LCE

Cependant, il faut noter que l'absence d'un plan d'action annuel pour le MSP/LCE a beaucoup entravé la conduite des actions en 2004; de même, d'autres contraintes non moins importantes sont à souligner, à savoir:

- L'absence d'attributions claires pour les directions centrales.
- L'insuffisance des ressources budgétaires allouées au secteur.
- Le retard dans le déblocage des fonds de contrepartie des projets.
- L'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité.
- La non fonctionnalité de la majorité des hôpitaux de districts.

2.3.11. Dans les domaines de la promotion de la femme, de la protection de l'enfant et de la population

La promotion de la femme et la protection de l'enfant sont au centre des préoccupations contenues dans la SRP d'autant plus qu'elles concernent directement les groupes des populations les plus vulnérables. C'est pourquoi, le gouvernement en collaboration avec ses partenaires a déployé des efforts importants pour améliorer les conditions de vie de ces cibles.

Dans les domaines de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, les actions menées en 2004 portent sur le renforcement des capacités, les études et recherches, l'amélioration du statut juridique de la femme, le renforcement du pouvoir économique des femmes et l'élaboration de documents techniques.

Ainsi, ces actions ont entre autres permis l'émergence politique des femmes (14 femmes au parlement et 663 élues locales), l'élaboration d'un Plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant 2004-2010, ainsi que du projet de code de l'enfant.

En matière de population et action sociale, les interventions ont pour l'essentiel porté sur le renforcement des capacités dans le domaine d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique, ainsi que la prise en charge des cas sociaux (démunis, victimes de catastrophes, handicapés, malades du SIDA). A cet effet, on peut mentionner les actions ci-après:

- La tenue de plusieurs ateliers de diffusion de l'étude intitulée "Nourrir, éduquer et soigner tous les nigériens: la démographie en perspective" à l'intention des membres du gouvernement, des parlementaires, des secrétaires généraux des ministères, des directeurs centraux, des journalistes et des responsables des ONG/AD.
- Le renforcement du partenariat avec les ONG/AD intervenant dans les questions de population et développement, particulièrement pour un plaidoyer sur des thèmes aussi divers que variés (espacement des naissances, hygiène et assainissement, prévention des avortements clandestins, du VIH/SIDA, lutte contre les mutilations génitales, mariage précoce, amélioration du statut de la femme...).
- La formation de 47 chefs religieux, 70 chefs traditionnels et 30 journalistes sur les interrelations population/développement, la santé de la reproduction, la promotion de la femme, la prévention du VIH/SIDA.

- Le plaidoyer et la sensibilisation en faveur d'une intégration des activités de population dans les plans et programmes de développement, notamment en direction des membres du gouvernement, des parlementaires, des secrétaires généraux des ministères, des directeurs centraux, des journalistes et des responsables des ONG/AD.
- La construction et l'équipement du siège de la Fédération Nationale des Personnes Handicapées.
- La mise en œuvre du plan sectoriel 2004 de lutte contre le SIDA (sensibilisation du personnel du ministère et formation de 40 travailleurs sociaux sur la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH)

Nonobstant ces actions, la question de la maîtrise de la croissance démographique demeure au centre des préoccupations du gouvernement en matière de population. A cette préoccupation, il ajouter (i) la persistance des pesanteurs socioculturelles, (ii) l'absence de stratégie nationale en matière d'IEC/Population et (iii) la faible prise en compte de la dimension population dans les stratégies et politiques sectorielles.

2.3.12. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

La poursuite de la mise en œuvre de la Politique et des Stratégies pour l'eau et l'assainissement, de la deuxième phase du volet «hydraulique» du Programme Spécial du Président de la République, ainsi que des autres programmes en cours, ont permis d'enregistrer une amélioration de la desserte en eau potable des populations et la fourniture de services d'hygiène et d'assainissement.

Hydraulique rurale

Ainsi, dans le sous secteur de l'hydraulique rurale, le taux de satisfaction des besoins eau potable a été porté de 59% (contre 57% en 2003) grâce aux actions de réalisations nouvelles (964 points d'eau modernes, 48 mini AEP et postes d'eau autonomes) et de réhabilitation (55 puits cimentés, 13 forages, 2 mini AEP, 33 stations de pompage pastorale, 400 points d'eau modernes).

De même, en dépit de la construction de 820 latrines familiales et publiques (reparties dans 74 villages, 8 quartiers périurbains et 3 communes), le taux d'accès à l'assainissement reste très faible (5% seulement).

Hydraulique urbaine

Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine a également connu un accroissement important qui s'explique, entre autres, par la finalisation et la mise en service de 40% des installations dont les travaux ont été financés dans le cadre du Projet Sectoriel Eau.

Ainsi, en matière d'infrastructures, une station de traitement d'eau, 5 réservoirs d'eau, 6 forages et 2 châteaux d'eau ont été réalisés et environ 135 kml de conduites ont été posés. Dans le domaine de la distribution, 10.359 branchements et 244 bornes fontaines ont été réalisés, portant ainsi le nombre de foyers connectés au réseau de distribution publique d'eau potable à plus de 80.000. Ces investissements se sont traduits en milieu urbain par :

- Une augmentation de 100.000 personnes desservies en eau potable.
- La résolution des problèmes de pénurie d'eau dans certains quartiers périphériques des villes de Niamey, Tahoua, Diffa, Maradi, Zinder et les centres secondaires de Torodi, Téra, Konni, Bagaroua, Mainé soroa, Nguigmi et Gaya.
- Une augmentation de la production de plus de 7,6% et de la couverture des besoins en eau potable estimée à 80%.

Sur un tout autre plan, il faut noter qu'au plan régional des actions de concertation se poursuivent pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'inversion des tendances de dégradation des bassins du fleuve Niger.

2.3.13. Bonne gouvernance et décentralisation

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le gouvernement tout en poursuivant la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) a entrepris diverses actions pour promouvoir la bonne gouvernance, notamment dans les volets de (i) la gouvernance politique, (ii) la gouvernance administrative, (iii) la gouvernance économique et (iv) la gouvernance locale et la décentralisation.

a) Promotion de la bonne gouvernance

Gouvernance politique

Plusieurs avancées peuvent être soulignées dans le développement du droit et de la justice au Niger. En effet, la mise en œuvre du PARJ a permis de déceler plusieurs dysfonctionnements de la justice parmi lesquels un manque de moyens humains et matériels (locaux, équipements, matériels de fonctionnement, documents). De ce fait, il a été identifié six (6) axes prioritaires devant constituer le socle des réformes dans le secteur; il s'agit principalement des aspects ci-après :

- Le rapprochement entre la justice et le justiciable ;
- Le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et sa diffusion ;
- L'amélioration du fonctionnement du système judiciaire ;
- La réalisation des conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables ;
- La réorganisation de l'action judiciaire de la Police et de la Gendarmerie ;
- La définition de la mise en œuvre d'une véritable politique pénale.

Ainsi dans le cadre de la politique de rapprochement de la justice des justiciables, plusieurs nouvelles juridictions ont été installées et sont aujourd'hui fonctionnelles. A ce jour, tous les chefs-lieux de département sont le siège d'une juridiction. On peut également noter la réhabilitation de la plupart des Infrastructures Judiciaires et pénitentiaires, notamment les tribunaux et les maisons d'arrêt. De plus, les capacités des juridictions ont été renforcées sous formes d'appui aux audiences foraines en vue de l'établissement de jugements déclaratifs ou supplétifs d'actes d'état civil visant en priorité les enfants, ainsi que la fourniture d'équipements (machines à écrire).

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés pour notamment renforcer le dispositif institutionnel et harmoniser les textes nationaux avec les normes internationales et les conventions régulièrement ratifiées par le Niger; à cet égard, on peut citer les lois ci-après:

- Loi portant révision de la constitution du 9 août 1999. Cette révision porte entre autres points sur l'éclatement de la cour suprême en trois juridictions autonomes que sont la cour de cassation, le conseil d'Etat et la cour des comptes ;
- Loi déterminant l'organisation, le fonctionnement et la procédure à suivre devant la cour constitutionnelle. Deux textes modificatifs ont été par la suite initiés en 2002 et 2004 ;
- Loi fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger. Ce projet comporte entre autres innovations, l'institution d'une juridiction du foncier rural ;
- Loi modifiant le code de procédure pénale.
- Loi sur la profession d'avocat ;
- Loi régissant les manifestations sur la voie publique ;
- Loi portant mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- Loi déterminant les conditions de recours au référendum ;
- Projet de loi portant adoption des statuts des Magistrats (adopté en Conseil des Ministres).

Par ailleurs, la formation initiale des Magistrats s'est poursuivie à l'école Nationale d'Administration de Niamey. Par rapport aux 150 Magistrats à former pour la période 2003 – 2008, la totalité de la 1^{ère} promotion de 20 magistrats a été intégrée dans le corps de la Magistrature, 24 auditeurs de la 2^{ème} promotion sont en stage pratique sur le terrain et la 3^{ème} promotion (forte de 42 auditeurs) suit actuellement la formation. De même, il faut noter la formation continue du personnel, particulièrement en matière de droit harmonisé des affaires (OHADA), en administration pénitentiaire et sur la justice des mineurs. Ces formations de formateurs ont concerné 48 magistrats, 31 greffiers, 15 avocats, 9 notaires, 32 huissiers ; des restitutions ont été dispensées à Niamey pour 85 magistrats, 50 greffiers, 30 huissiers, 40 avocats. En partenariat avec l'ONG Penal Reform International, un ambitieux programme de formation du personnel des établissements pénitentiaires (chefs d'établissements, surveillants chefs, greffiers et gardiens) a été mis en place en 2004. Dans ce cadre, 36 chefs d'établissement, 36 surveillants chefs, 38 greffiers et 100 nouvelles recrues des FNIS ont été formés dans le cadre d'une bonne gestion des maisons d'arrêt.

Au titre des actions de plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources en vue du financement du PARJ, on peut noter que les engagements souscrits à ce jour par les différents partenaires au développement s'élèvent à 7,62 milliards de F CFA dont 5,82 milliards déjà acquis. De même, dans le cadre de la coopération internationale, le gouvernement a bénéficié d'un important appui en ouvrages juridiques et en imprimés à l'usage des juridictions.

Des efforts appréciables sont à souligner dans l'amélioration des conditions de vie en milieu carcéral, notamment en matière d'alimentation et d'entretien des détenus. Les crédits délégués à cet effet sont passés 620.411.336 F en 2000 à 1.482.000.000 F en 2004; de plus, certaines maisons d'arrêt ont été dotées de postes téléviseurs, de moulins à grains, de réfrigérateurs pour la conservation des produits pharmaceutiques et d'ateliers de menuiserie (métallique et bois).

D'une manière générale, en dépit de la modicité des moyens financiers alloués au département de la Justice, on peut noter l'intégration de 32 nouveaux magistrats entre 2003 et 2004, ce qui a fait passer le nombre total de magistrats à 154 sur l'ensemble du pays. Ainsi, le ratio d'un juge pour 80 000 habitants (base 2000) est passé à un juge pour 79 000 en 2004.

En matière de contrôle de constitutionnalité, neuf (9) arrêts ont été rendus en 2004 dont trois (3) constatant la violation de la constitution. En 2003, douze arrêts ont été rendus dont huit (8) ont violé la constitution.

Gouvernance administrative

En matière de gouvernance administrative, le Gouvernement a renforcé sa mission de modernisation de l'Administration Publique à travers les actions ci-après:

L'élaboration d'un Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique (PIMAP) suivant une démarche participative impliquant les administrations publiques, la société civile, le Secteur Privé en vue d'enrichir le document initial.

Une relecture du Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique, avec l'appui du PNUD, en vue d'améliorer la qualité de son contenu avant son adoption par le Gouvernement et la tenue prochaine d'une table ronde sur le financement du plan d'actions en matière de modernisation de l'administration publique. Dès et déjà, certains partenaires au développement notamment la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), ont accepté d'appuyer le MFP/T en vue de renforcer ses capacités institutionnelles à piloter efficacement le Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique à travers l'acquisition d'outils modernes de travail (Micro-ordinateurs, serveur Internet etc.).

L'adoption de l'étude portant sur la réforme du FNR et l'audit actuariel dont les résultats principaux portent sur les points suivants :

- La maîtrise des effectifs des retraités civils et militaires qui à la date du 30 octobre 2004 (dépôt du rapport d'audit) s'élèvent à 14370 pensionnés;
- L'existence de dysfonctionnements majeurs en matière de gestion administrative et financière du FNR ;
- L'existence de dysfonctionnements spécifiques liés au rythme d'accroissement des effectifs de retraités et au gel des recrutements à la Fonction Publique ;
- La création d'une institution autonome de gestion des pensions et des retraites comme condition sine qua non de viabilité financière du FNR ;
- La révision de l'assiette des cotisations à hauteur de 22 % assis sur le salaire indiciaire ;
- La révision des conditions de départ à la retraite par l'abandon du système de départ anticipé après 30 ans de service pour revenir à la retraite au bout de 60 ans ;
- La mise en place d'un Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre des recommandations de l'audit actuariel du FNR.

Gouvernance économique

En matière de gouvernance économique, le gouvernement a poursuivi la production des documents officiels qui sanctionnent la fin d'un exercice budgétaire et prononcent sa clôture définitive. Il s'agit notamment des lois de règlement et des comptes de gestion qui résultent d'un traitement permettant une évaluation externe de l'exécution du budget par l'Assemblée Nationale et la Chambre des comptes et de Discipline Budgétaire. Ainsi, dans le cadre du processus de redressement des Finances publiques qu'il a engagé, le Gouvernement a élaboré et soumis à l'Assemblée Nationale qui les a votés, les projets de lois de règlements pour les exercices 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Les comptes de gestion pour les mêmes années ont été élaborés. En outre, le compte de gestion 2003 a été confectionné et le certificat de concordance y relatif a été établi.

Par ailleurs, le gouvernement a poursuivi l'harmonisation des textes nationaux avec les directives de l'OHADA, notamment les réformes du secteur judiciaires.

Sur un tout autre plan, le Gouvernement a initié un certain nombre d'action en vue de garantir une meilleure visibilité au niveau des régies financières ; il s'agit entre autres des actions ci-après :

- Evaluation des arriérés d'impôts et élaboration d'un échéancier de résorption ; d'ores et déjà, la DGI a collecté les données sur les arriérés d'impôts, année par année et par nature d'impôts.
- Renforcement de l'efficacité des administrations fiscales par l'établissement de procédure administrative d'échange hebdomadaire de contribuables entre la DGI, la Douane et le Trésor.
- Préparation et adoption d'une stratégie opérationnelle et un plan d'action détaillé (basé sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de 2003) pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales. Cette mesure est en cours d'application (mise en place des registres de gros au bureau de Douane de Torodi, détermination des valeurs de référence, actualisation des valeurs relatives au barème de 2001 en cours en relation avec COTECNA).
- Elaboration des indicateurs mensuels des résultats pour les principaux bureaux de douanes avec rapports mensuels et communication mensuelle des rapports au FMI.
- Inventaire des exonérations des droits de douanes et élaboration d'un plan de réduction des exonérations.
- Implication de la société d'inspection avant embarquement dans l'évaluation des importations en provenance du Nigeria.
- Application rigoureuse des textes régissant l'octroi des exonérations douanières.

- Vérification trimestrielle des consommations effectuées par les bénéficiaires d'exonération et renforcement de la lutte contre la fraude par le comité DGI/DGD/DDI mis en place à cet effet.
- Elaboration des rapports trimestriels sur les résultats des contrôles et communication des rapports des contrôles au FMI.

b) Promotion de la gouvernance locale et mise en œuvre de la décentralisation

En matière de gouvernance locale et décentralisation, le gouvernement a poursuivi les objectifs relatifs à (i) la définition des compétences institutionnelles et la matérialisation des différents paliers de la décentralisation, (ii) le transfert effectif du pouvoir de décision aux entités décentralisées, (iii) la promotion de la Coopération décentralisée et le renforcement du partenariat à la base, ainsi que (iv) l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs de la vie nationale ainsi que la poursuite des réformes.

Ainsi, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été installée et a organisé en toute transparence les élections municipales du 24 juillet 2004 qui consacrent l'élection de 3747 conseillers municipaux.

Sur le plan institutionnel, la loi n° 2002-012 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des Régions, des Départements et des Communes a connu deux modifications dont la loi n° 2004-047 du 16 juin 2004.

Pour mieux accompagner le processus de décentralisation en cours, le gouvernement a signé trois (3) conventions de financement relatives aux projets ci-après :

- Projet d'Appui à la Décentralisation au Niger signé avec la France pour un montant de neuf cent quatre-vingt-dix sept millions (997.000.000) francs CFA;
- Projet d'Appui au Démarrage des Communes avec l'Union Européenne pour un montant d'un milliard trois cent douze millions (1.312.000.000) euros;
- Programme d'appui à la mise en place des entités décentralisées dans la région de Dosso avec la Coopération Technique Belge pour un montant de cinq millions cinq cent soixante dix huit mille six cent vingt trois (5.578.623) euros .

Enfin, quatorze (14) projets d'accords de coopération décentralisée et de jumelage sont en voie d'être concrétisés.

2.4. Etat de la pauvreté et dispositif de suivi évaluation

Au cours de la troisième année de mise en œuvre de la SRP, la priorité accordée à la mise en place du système d'information et de suivi évaluation s'est renforcée.

En effet, ce dispositif devrait permettre à terme de (i) Faciliter la fixation d'objectifs clairs et réalistes pour la SRP, (ii) Mesurer périodiquement les écarts par rapport aux prévisions de résultats, (iii) Identifier les facteurs ayant permis d'atteindre les niveaux requis ou les goulots d'étranglement, (iv) Renforcer le dialogue autour de la SRP en restituant régulièrement les informations à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRP et (v) Capitaliser les acquis.

Ainsi, les activités de mise en place du dispositif de suivi évaluation et d'amélioration des connaissances sur la pauvreté ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- l'élaboration d'une liste minimale et consensuelle d'indicateurs pour le suivi évaluation de la SRP ;
- la définition d'une base de données socio démographiques (Niger Info) ;
- la poursuite de la collecte et du traitement des données des enquêtes et du recensement ;
- les revues sectorielles de la SRP.

2.4.1. Liste des indicateurs de la SRP

Le Secrétariat permanent de la SRP a réalisé en novembre 2004 une étude sur le dispositif de suivi évaluation de la SRP qui a permis d'identifier une liste minimale de soixante (60) indicateurs pour le suivi évaluation de la SRP (voir annexe N°9). Le choix des indicateurs a été le fruit d'un travail itératif et participatif qui s'est appuyé sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats et la vision multidimensionnelle de la pauvreté. Ainsi, la liste minimale des soixante indicateurs consensuels prend en compte les produits, effets et impacts de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2.4.2. Base de données NIGERINFO

Dans le cadre du suivi des OMD et de la SRP, la coordination du Système des Nations Unies a engagé un processus de mise à la disposition du gouvernement d'une base de données sociale dénommée NIGERINFO. C'est un logiciel dynamique qui permet d'une part de disposer des séries d'indicateurs géo référencés selon plusieurs sources et d'autre part de faciliter la

coordination de l'information et l'harmonisation des données statistiques. Elle deviendra à terme une base de données fédératrice des bases de données sectorielles. Un groupe de travail composé aussi bien des représentants de l'administration publique que des agences des Nations a été mis en place pour piloter le processus. D'ores et déjà, deux ateliers de formation sur DevInfo se sont déroulés au Campus Numérique de Niamey en novembre et décembre 2004. Par ailleurs, certains ministères et projets ont été également dotés de matériels informatiques et ont bénéficiés de l'installation de la base NigerInfo. Le groupe de travail a également initié une étude sur la définition des indicateurs de la base de données et une autre pour l'établissement du protocole de mise à jour.

2.4.3. Activités de collecte

Les activités de collecte sur le terrain au titre de l'Enquête sur le Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels (DSBE) ont effectivement démarré en décembre 2004 et ont touché l'ensemble des huit régions du pays. Ainsi, 3.149 questionnaires sur les indicateurs de besoins essentiels DSBE ont été administrés, parmi lesquels 336 ménages ont également fait l'objet d'une enquête légère sur les dépenses de consommation. En outre, 196 questionnaires ont permis d'avoir des informations sur la disponibilité des infrastructures de base au niveau des villages.

2.4.4. Revues sectorielles

Au cours de l'année 2004, le PDDE a fait l'objet d'une revue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation. A l'occasion de cette revue, il s'agit particulièrement d'examiner (i) les performances du secteur sur la base des activités, des données et des statistiques de l'année scolaire écoulée, (ii) l'opérationnalité des structures mises en place pour l'exécution du PDDE, (iii) le rapport d'exécution budgétaire de l'an 1 de mise en œuvre du PDDE, (iv) le programme d'activité de l'an 2 et le manuel d'exécution du PDDE et (v) échanger sur tout autre élément susceptible d'améliorer la mise en œuvre du PDDE.

III. Troisième partie : PERSPECTIVES

3.1. Les défis majeurs

Malgré tous les efforts accomplis, il se pose encore un certain nombre de contraintes qui limitent la portée des actions de réduction de la pauvreté. D'une manière générale, ces contraintes sont liées aux facteurs ci-après :

- La faible mobilisation des ressources internes et externes.
- Le poids de la dette.
- La persistance des aléas climatiques qui aggravent la sévérité du climat.
- L'enclavement du pays.
- La rareté des ressources naturelles dans un environnement austère et au surplus depuis longtemps soumis à un processus de dégradation accélérée.
- La forte croissance démographique dont les effets se traduisent par une pression insoutenable sur les ressources énergétiques naturelles et sur les sols, ainsi que par une accélération de la demande intérieure en matière de nutrition, d'alimentation en eau potable, de santé, d'éducation, de formation et d'emploi.
- La faiblesse qualitative des ressources humaines chargées de la mise en œuvre des programmes, ainsi que les faibles capacités institutionnelles.
- La réticence de certains partenaires bilatéraux à l'approche programme, ce qui a pour conséquence le maintien de projets sans effets de synergie au sein des programmes.
- La variété des procédures des partenaires et le manque d'harmonisation de leurs interventions.

Toutefois, certaines contraintes sont plus spécifiques car liées à l'environnement des différents secteurs.

Ainsi, en ce qui concerne le financement de la SRP, on peut relever la faiblesse dans la mobilisation des ressources extérieures et dans l'harmonisation des interventions des partenaires au développement.

De même, l'absence d'un modèle de simulation permettant de faire le lien entre les objectifs chiffrés, les implications macro financières et la croissance agricole, ainsi que l'hétérogénéité des institutions du secteur rural, ne facilite guère la mise en œuvre de la SDR.

Dans le domaine de l'éducation de base et de l'alphabétisation, on peut noter la faible mobilisation de la Communauté internationale en faveur de l'universalisation de l'éducation pour tous (à ce jour, les ressources mobilisées ou annoncées dans le cadre de l'Initiative Fast Track ne représentent que 7% des ressources totales mobilisées en faveur du secteur).

Cependant, il faut relever que le processus d'opérationnalisation des axes stratégiques de la SRP se poursuit, notamment par l'élaboration ou la finalisation d'un certain nombre de politiques et stratégies sectorielles; on peut noter particulièrement :

- L'adoption de la déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé, et du programme prioritaire de relance du secteur privé.
- L'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Urbain.
- L'adoption de la Stratégie Nationale de micro finance.
- L'adoption de la Stratégie Nationale de Développement des NTIC.
- L'adoption de Programme cadre pour l'insertion professionnelle des jeunes.
- La finalisation de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Professionnels et Techniques.
- Le lancement des travaux de la Politique Nationale de l'Emploi.
- La finalisation de la Politique Nationale de Développement du Tourisme.

En termes de perspectives, le suivi de la mise en œuvre de la SRP souligne d'une manière générale les aspects suivants :

En matière de politique budgétaire, les objectifs visés sont le respect des critères de convergence de l'UEMOA et une allocation adéquate de ressources aux secteurs prioritaires. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du taux de pression fiscale :

- En s'appuyant particulièrement sur la fiscalité intérieure indirecte notamment la réduction du champ des exonérations grâce au resserrement du contrôle et la soumission de la quasi-totalité des biens et services consommés à l'impôt ;
- Par la définition d'une politique fiscale claire et un soutien politique ferme et constant à sa mise en œuvre suivant une démarche graduelle et rationnelle ;
- Par l'accroissement des capacités humaines et techniques des services fiscaux.

Dans le cadre de la poursuite des réformes économiques et structurelles pour soutenir la mise en œuvre de la SRP, le Gouvernement exécutera le Plan d'action pour le renforcement de la gestion des finances publiques issu du PEMFAR. De même, pour assurer une répartition optimale des ressources, il poursuivra la modernisation de la préparation et la planification du budget par l'élaboration de budget programme et de Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) cohérents avec les objectifs de la SRP dans les secteurs prioritaires.

Dans le domaine de la dette publique, la mise en œuvre d'une stratégie de désendettement durable permettra de veiller à la soutenabilité de la dette publique après le point d'achèvement. Compte tenu de la faiblesse de ses ressources internes, l'aide extérieure, sous forme d'allègement de dette, de dons projets et de dons budgétaires est d'une importance cruciale pour le Niger afin de poursuivre les efforts de développement et de réduction de la pauvreté.

Au plan de la dette intérieure, les autorités poursuivront :

- La mise en œuvre de la politique de résorption des arriérés intérieurs dans le cadre d'une stratégie appropriée ;
- Les actions visant la non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs à travers une application stricte des règles de l'orthodoxie budgétaire.

En matière de politique monétaire, le Gouvernement vise comme objectifs le désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire et l'amélioration des avoirs extérieurs nets.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, notamment en matière d'agro-sylvo-pastoralisme, le gouvernement poursuivra le renforcement de la sécurité alimentaire. La stratégie en matière d'agriculture privilégiera l'efficacité technique et la rentabilité économique. L'objectif est de transformer radicalement le système de production agricole national pour, entre autres, atténuer les effets des aléas climatiques et du cycle des crises alimentaires. A cet effet, un accent sera mis sur l'accroissement significatif des terres irriguées, les cultures intensives, la lutte contre l'appauvrissement des sols, par la construction d'usines de production d'engrais, le développement des filières, ainsi que la modernisation de l'agriculture.

Dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement, les objectifs retenus sont:

- Inventorier et mener des études pour connaître davantage le potentiel des ressources en eau du pays, en priorité celles qui répondent aux situations d'urgence pour l'alimentation en eau des populations et du bétail et pour la mise en exploitation des aquifères facilement accessibles à des fins agricoles.
- Suivre l'évolution quantitative et qualitative des ressources en eau, en priorité celles qui sont les plus vulnérables aux aléas climatiques et aux activités humaines.
- Harmoniser la gestion intégrée des ressources en eau partagées dans un cadre de coopération sous-régionale.
- Porter de 70 à 85% le taux de couverture des besoins en eau dans les centres urbains.
- Porter de 59 à 62% le taux de couverture des besoins en points d'eau modernes des populations en milieu rural, par la réalisation de nouveaux points d'eau et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques et équipements non opérationnels.
- Définir une politique en matière d'hydraulique pastorale.

Dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification, les objectifs sont:

- Restaurer 10.634 ha de terres dégradées à l'horizon 2006, par des opérations de production de plants (2.500.000) et de reboisement/agroforesterie.
- Aménager 100.000 ha de forêts naturelles en fin 2006.
- Assurer la surveillance environnementale et contribuer à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des populations.
- Aménager et empoissonner 40 mares et plans d'eau en fin 2006.
- Atteindre 10% du territoire national en aires protégées contre 6,6% actuellement.

Dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, les perspectives visent à :

- Renforcer les possibilités et capacités d'accès au crédit des petites et micro- entreprises;
- Renforcer les capacités des Institutions de Micro- Finance pour octroyer des crédits adaptés aux artisans;
- Réaliser une étude pour mettre en place et appliquer une fiscalité spécifique aux micros et petites entreprises artisanales;
- Adopter et vulgariser la loi portant statut des coopératives artisanales ;
- Poursuivre les réflexions et les échanges sur la création des chambres des métiers;
- Systématiser la production et la publication des données statistiques sur le secteur de l'artisanat;
- Evaluer la mise en œuvre de la PNDA afin de l'actualiser et de l'adapter à l'évolution du secteur;
- Adapter le système de formation / apprentissage aux possibilités financières et organisationnelles des micro et petites entreprises artisanales;
- Etablir des mécanismes d'intervention et de prévention des impacts des activités artisanales sur l'environnement;

- Compléter et renforcer les dispositifs de commercialisation des produits artisanaux performants et crédibles identifiés;
- Favoriser l'Accès aux marchés publics en étudiant la possibilité de créer des conditionnalités et mesures exceptionnelles pour les structures d'artisans et les artisans;
- Prendre en compte les secteurs du tourisme et de l'Artisanat comme secteurs prioritaires dans la stratégie de réduction de la pauvreté;
- Mettre en place une fiscalité adaptée pour le secteur du tourisme;
- Créer les conditions de mise en place des microprojets d'écotourisme pouvant avoir un impact certain pour la réduction de la pauvreté;

Dans les secteurs des mines et de l'énergie, les perspectives visent à:

- Accroître le volume et la valeur des ventes d'uranium.
- Relancer le processus de production d'engrais phosphatés.
- Prospecter des gîtes des matériaux de construction et minéraux industriels.
- Développer l'exploitation minière à petite échelle.
- Accroître la production industrielle et artisanale de l'or.
- Mettre en valeur le gisement du charbon de salkadamna.
- Elaborer et faire adopter les stratégies pour les développements des secteurs miniers et énergétiques.

Dans le secteur de la santé: Le MSP/LCE s'est doté d'un Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2005-2009. Toutes les actions qui seront menées durant la période devront s'inspirer de ce plan qui s'inscrit dans le cadre de la SRP et des OMD. Les perspectives pour les années 2005 et 2006 portent sur la mise en œuvre du plan d'action ci-après:

1. Accroître la couverture sanitaire

- Transformation de 50 cases de santé communautaires en CSI
- Mener des activités foraines à partir des CSI
- Développement des équipes mobiles expérimentales dans 5 districts
- Délimitation des aires de santé des CSI à travers la micro planification

2. Accroître l'utilisation des services de santé

- Mise aux normes du personnel
- Formation des agents dans les domaines prioritaires en intégrant les programmes verticaux
- Introduction de l'approche centrée sur le patient dans les soins de santé au niveau des formations sanitaires (DS, CSI, CHR, maternités de référence) (23 en 2005, 23 en 2006)
- Promotion du management pour la qualité dans la gestion des services
- Dotation des CSI ruraux en énergie solaire pour améliorer les conditions de travail et motiver les agents (éclairage, ventilation, réfrigérateur)
- Application des instructions opérationnelles pour le préventif au niveau CSI
- Application des protocoles de prise en charge niveau HD, CHR et maternités de référence

3. Assurer le dépistage et la prise en charge des tuberculeux

- Renforcement de la mise en oeuvre du programme de lutte contre la tuberculose

4. Développer des approches de prise en charge des maladies chroniques et héréditaires

- Développement des stratégies de prise en charge de l'HTA, de l'épilepsie de la drépanocytose et du diabète : dépistage, traitement, suivi, référence
- Expérimentation de stratégies de prise en charge dans 5 HD et 10 CSI
- Elaboration et mise en oeuvre des programmes d'Hygiène et assainissement d'IEC/CCC

5. Améliorer l'accessibilité des centres de référence nationaux et régionaux

- Mise en oeuvre de la réforme hospitalière
- Elaboration de plans de développement pour les différents établissements sanitaires
- Mise à disposition de subventions aux EPA spécialisés du secteur (Centre Dialyse et Centre Radioprotection)

6. Développer le secteur privé

- Application des textes sur la place du secteur privé
- Réalisation d'une étude sur les établissements privés
- Définition d'un paquet d'activités par type d'établissement privé

Cependant, pour la mise en œuvre du plan d'action 2005-2006, les mesures ci-dessous sont indispensables :

- Décentralisation de la gestion des services de santé impliquant la participation des communautés au processus de planification et de gestion des actions de santé.
- Disponibilité des ressources humaines en quantité en qualité et des ressources matérielles en vue d'assurer le fonctionnement des services.
- Mise en place d'un système de motivation du personnel à tous les niveaux.
- Mobilisation conséquente de ressources financières.

Dans le domaine de la population et de l'action sociale, il est envisagé de:

- Evaluer et actualiser la Politique Nationale de la Population (PNP).
- Elaborer le plan d'action de la PNP.
- Entreprendre un plaidoyer et sensibiliser les différents groupes cible pour une reconversion des mentalités par rapport à la maîtrise de la croissance démographique.
- Elaborer les perspectives démographiques dérivées 2005 - 2025 pour mettre en exergue l'impact de la croissance démographique sur les différents secteurs (santé, éducation, emploi, environnement).
- Renforcer les capacités d'intervention des cadres techniques pour une meilleure prise en compte de la dimension population dans les stratégies de développement sectorielles.
- Améliorer les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des activités en matière de population.
- Réviser la Politique nationale du développement social et élaborer la Politique de l'action sociale et de la solidarité nationale.

Toutes les questions liées à la maîtrise de la croissance démographique, au développement et à la solidarité nationale seront prises en compte dans le cadre de la révision prochaine de la SRP.

Dans le domaine de la promotion de la femme et la protection de l'enfant, le gouvernement envisage les actions ci-après:

- La révision de la politique nationale de la promotion de la femme.
- L'élaboration du Code de Statut Personnel.
- L'adoption et la vulgarisation du Code de l'enfant.
- La mise en place de Services éducatifs judiciaires et préventifs pour la prise en charge des enfants en conflits avec la loi.

En matière de modernisation de l'administration publique, les chantiers suivants en préparation :

- La mise en place d'un système intranet au sein du Ministère de la Fonction Publique et du Travail ;
- La mise en place d'un fichier unique Fonction Publique/solde en vue de la maîtrise des effectifs et de la masse Salariale afin de répondre aux critères de convergence définis par l'UEMOA ;
- L'interconnexion des DAAF des Ministères au Fichier central intégré MFP/T/MEF ;
- L'informatisation de l'Administration ;
- La mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs de l'Etat ;
- La mise en place d'une base de données sur l'emploi ;
- La mise en place d'une politique de communication et de relation publiques ;
- Le lancement d'une étude sur la corruption au sein de la Fonction Publique.

En matière d'emploi, les perspectives portent sur les actions ci-après :

- La reconfiguration de l'Administration Publique à travers notamment la relecture du PIMAP,
- la révision du Statut Général de la Fonction Publique, du Code de Travail, de la Convention Collective Interprofessionnelle,
- la réforme du Fonds National de Retraite,
- l'installation de la Mutuelle de Santé,
- les études sur la productivité et l'adéquation profil / poste / emploi.

En matière de suivi évaluation de la SRP, les activités suivantes ont été prévues en 2005 :

- Adoption d'un cadre de référence pour la mise en place d'un système d'information pour le suivi de la SRP.
- Opérationnalisation de NIGERINFO.
- Conception d'une feuille de route pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).
- Mise en place d'une Unité d'Analyse Avancée de la Pauvreté (UAAP).
- Traitement et analyse des résultats des enquêtes 1, 2, 3, QUIBB et DSBE.

- Le lancement de l'enquête MICS-EDSIII
- Analyse des résultats du RGPH et élaboration des projections démographiques 2005-2050.
- Etude diagnostique des capacités évaluatives au Niger.
- La mise en œuvre de la réforme de l'Institut national de la Statistique
- La poursuite du test sur le dispositif de suivi-évaluation de projets et programmes

En 2006, Il s'agira plus particulièrement pour le gouvernement de définir un cadre permettant de :

- Rendre plus cohérentes les interventions des partenaires techniques et financiers et veiller aux synergies et de mobiliser davantage de ressources auprès des partenaires.
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux à l'utilisation d'outils de suivi évaluation performants.
- Renforcer les capacités institutionnelles pour le fonctionnement global du dispositif de suivi évaluation.
- Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des données fiables et actualisées sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages

A ce titre, les activités suivantes seront menées :

- Elaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
- Définition et mise en œuvre d'un programme national de renforcement des capacités en suivi évaluation et d'un cadre de partenariat pour coordonner les interventions dans le domaine
- Mise en place effective de l'Observatoire de la pauvreté et de développement humain ;
- Mise en place du dispositif de suivi évaluation des projets et programmes de développement
- La définition d'un plan global de suivi évaluation et l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation
- Lancement de la collecte des données pour l'Enquête EDS-MICS III et de l'Enquête Nationale Budget Consommation.
- Mise en place effective de NIGERINFO et définition des bases de données sur la pauvreté au Niger ainsi que de certaines bases de données sectorielles.
- La clarification des rôles des différents acteurs impliqués dans le suivi évaluation de la SRP, notamment la société civile

3.2. Les conditions de succès

Le succès de la mise en œuvre de la SRP dépend largement de la stabilité des flux d'aides financières extérieures. Les attentes du gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement vont ainsi s'articuler autour des aspects ci-après :

- La précision de leurs engagements en termes de masses financières pluriannuelles (aide budgétaire ciblée, aide programme, aide projet, etc.), en favorisant autant que possible l'aide programme.
- L'harmonisation de leurs interventions.
- La promotion de la coopération déléguée pour les partenaires non-résidents.
- La poursuite de l'appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Pour sa part, le gouvernement est engagé dans la mobilisation des ressources internes, le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, la création de conditions favorables à la relance du secteur privé et la dynamisation du système statistique national.

La mise en œuvre de ce vaste chantier va permettre véritablement d'amorcer le processus de révision de la SRP à travers lequel le gouvernement veut affirmer davantage son engagement en faveur de la relance de l'économie et de la réalisation des OMD.

3.3. Le processus de révision de la SRP

L'adoption de la SRP par le gouvernement en 2002 a donné l'occasion de décliner les orientations stratégiques en matières économique, sociale et financière du Niger en objectifs opérationnels de politiques et/ou de stratégies sectorielles mises en œuvre, particulièrement dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures.

Cependant, si les résultats en ce qui concerne la mise en œuvre de la plupart des stratégies sectorielles sont satisfaisants, il n'en demeure pas moins qu'il est apparu un certain nombre de préoccupations nouvelles à prendre en compte dans la SRP ; il

s'agit de l'intégration, entre autres, des questions de population, de l'emploi, de l'insertion professionnelle des jeunes et du genre.

De même, au regard de la redéfinition du rôle des différents acteurs, il s'avère nécessaire d'impliquer davantage les structures du secteur privé et de la société civile dans le processus.

Par ailleurs, si la tenue des élections locales en juillet 2004 et l'installation des nouvelles collectivités locales, constituent une opportunité pour rendre opérationnelle la SRP au niveau régional et local, elles exigent conséquemment la mise à jour du dispositif institutionnel de mise en oeuvre pour prendre en compte les nouveaux organes décentralisés, ainsi que leurs besoins spécifiques dans la planification.

Pour ce faire et conformément à l'engagement auquel il a souscrit, le gouvernement s'est engagé dans le processus de la révision de la SRP, notamment à travers une concertation des parties prenantes, la mise en place d'un groupe de macro modélisation, le partenariat pour le renforcement des capacités humaines, le renforcement et la dynamisation du dispositif institutionnel de mise en oeuvre, ainsi que la mise à jour des données sur la pauvreté.

Toutefois, le processus connaît encore quelques difficultés liées, particulièrement aux aspects ci-après :

- Le retard dans la disponibilité de données nouvelles pour renseigner sur l'état actuel de la pauvreté et qui permettraient d'ajuster le cas échéant les stratégies sectorielles, ainsi que de mieux aligner la SRP sur les OMD.
- La faible mobilisation des ressources financières pour assurer la mise en oeuvre des activités.

ANNEXES

Annexe n°1 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (en milliards de Francs CFA)

	2002	2003	2004	Programmation 2005
Recettes totales	160,9	156,7	172,8	201,9
Recettes fiscales	144,6	152,1	167,6	192,6
Taxes sur commerce extérieur	82,9	79,9	83,2	95,6
Taxes sur biens et services	30,6	34,1	40,9	48,1
Impôts sur revenus et profits	23,1	28,3	31,4	35,4
Autres recettes fiscales	7,9	9,8	12,1	13,4
Recettes non fiscales	3,8	1,2	1,4	6,0
Recettes budgets annexes + comptes spéciaux	4,1	3,4	3,9	3,3
Recettes de compensation	8,3	0,0	0,9	0,0
Dépenses	278,1	274,5	314,9	393,0
Dépenses courantes totales	161,8	160,6	169,7	188,8
Dépenses courantes budgétaires	153,7	152,0	159,9	180,9
Traitements et salaires	55,3	57,1	59,2	63,1
Matériels et fournitures	45,4	39,7	50,1	55,3
Subventions et transferts	30,3	37,8	38,2	56,8
Intérêts exigibles	22,6	17,4	8,1	5,6
Dette extérieure	21,2	16,1	8,0	3,6
Dette intérieure	1,4	1,3	0,1	2,0
Budgets annexes/comptes spéciaux	10,3	8,6	9,8	7,9
Dépenses en capital et prêts nets	116,3	115,5	144,8	204,2
Dépenses d'équipement	116,6	115,5	144,0	202,6
Sur ressources budgétaires	27,1	28,5	34,0	40,0
Sur ressources extérieures	89,4	87,0	110,0	144,2
dont: ressources PPTE	9,8	12,0	17,0	18,1
Prêts nets	-0,2	0,0	0,8	1,6
Solde global (base engagement)	-117,2	-119,4	-141,6	-191,1
Solde budgétaire de base	-27,8	-34,4	-31,7	-28,5
Variation des arriérés (réduction -)	-33,4	-12,2	-19,3	-21,3
Arriérés intérieurs	-33,4	-12,2	-19,3	-21,3
Arriérés extérieurs	0,0	0,00	0,0	0,0
Solde global (base Encaissement/ Décaissement)	-150,6	-131,6	-160,9	-212,4

Source : DGE/CCE/ME/F

Annexe n°2 : Tableau résumé des Indicateurs économiques et financiers 2002-2005

	2002	2003	2004	2005 (estimation)
Produit intérieur brut et prix				
PIB nominal(milliards de FCFA)	1439,5	1466,2	1474,9	1740,4
PIB par tête(croissance annuelle)	-0,1%	2,2%	-2,7%	1,0%
taux de croissance				
PIB par tête(croissance annuelle)	-0,1%	2,2%	-2,2%	1,0%
Consommation par tête	-0,6%	5,1%	-2,0%	-6,0%
PIB à prix constant	3,0%	5,3%	0,9%	4,1%
Secteur informel	2,9%	5,8%	-0,2%	4,3%
dont agriculture	0,8%	8,6%	-12,0%	5,6%
Secteur moderne	3,3%	4,9%	5,4%	3,6%
Prix				
Déflateur du PIB	3,0%	-0,3%	1,9%	2,3%
Prix à la consommation	2,6%	-1,6%	0,2%	2,5%
en pourcentage du PIB				
Consommation	94,7%	95,0%	95,5%	90,5%
Privée	81,6%	80,1%	77,5%	77,5%
Publique	10,6%	10,5%	11,0%	10,6%
Investissement	14,2%	14,20%	16,5%	18,7%
Formation brute de capital fixe	14,0%	14,0%	16,4%	18,7%
privé	5,2%	5,7%	6,0%	6,1%
publique	8,8%	8,3%	10,4%	12,6%
Finances publiques				
Recettes budgétaires totales	10,6%	9,9%	10,6%	11,6%
Recettes fiscales (RF)	9,6%	9,6%	10,3%	11,0%
Dépenses totales	18,4%	17,4%	19,3%	22,5%
dépenses courantes	10,7%	10,1%	10,4%	10,8%
Dépenses en capital	7,7%	7,3%	8,9%	11,7%
Solde global (base engagement)	-7,7%	-7,5%	-8,7%	-11,0%
Solde global de base	-1,8%	-2,0%	-1,9%	-1,6%
Solde primaire (base engagement)	-6,3%	-6,4%	-8,2%	-10,7%
Solde global (base caisse)	-10,0%	-8,3%	-9,9%	-12,2%
Critère de convergence de l'UEMOA (en %)				
Solde de base/PIB	-1,8%	-2,00%	-1,9%	-1,6%
Pression fiscale	9,6%	9,6%	10,3%	11,0%
Masse salariale/recettes fiscales	38,2%	37,5%	35,3%	32,9%
Dépenses en capital sur ressources propres/RF	18,8%	18,7%	20,3%	20,8%

Source : CCE/ME/F (LFR2006)

Annexe N° 3: Evolution de l'exécution des dépenses budgétaire 2002-2004 (montant en milliards FCFA)

	2002		2003		2004	
	allocation	exécution	taux	allocation	exécution	taux
EDUCATION	56,21	52,55	93%	60,52	50,88	84%
SANTE	35,71	31,95	89%	39,27	25,98	66%
RURAL	58,65	46,01	78%	77,22	41,51	54%
EQUIPEMENT/TRANSPOR T	33,56	19,03	57%	25,58	16,99	66%
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	184,12	149,54	81%	202,59	135,36	67%
AUTRES	198,0	138,87	70%	196,52	149,5	76%
TOTAL	382,12	288,40	75%	399,10	284,86	71%
				200,16	160,12	80%
				207,73	149,33	72%
				407,89	309,45	76%

Source : DGB/ME/F

ANNEXE N° 4 : Structure de l'allocation et de l'exécution des dépenses

	2002		2003		2004	
	Allocation	Exécution	Allocation	Exécution	Allocation	Exécution
EDUCATION	15%	18%	15%	18%	16%	19%
SANTE	9%	11%	10%	9%	7%	7%
RURAL	15%	16%	19%	15%	21%	21%
EQUIPEMENT/TRANSPORT	9%	7%	6%	6%	5%	6%
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	48%	52%	48%	48%	49%	52%
AUTRES	52%	48%	52%	52%	51%	48%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DGB/ME/F

ANNEXE N°5 : Dépenses d'investissements publics 2002-2004 (montant en milliards de FCFA)

	2002			2003			2004		
	Allocation	Exécution	Taux d'exécution	Allocat.	Exéc.	Taux d'exéc.	Allocat.	Exécution	Taux d'exéc.
EDUCATION	14,06	12,01	85%	20,22	12,21	60%	21,67	19,1	88%
SANTE	15,99	15,09	94%	24,44	14,57	60%	12,37	4,41	36%
RURAL	46,89	35,73	76%	70,34	35,90	51%	79,17	58,27	74%
EQUIPEMENT/TRA NSPORT	29,19	15,74	54%	24,89	16,34	66%	15,88	21,99	138%
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	106,13	78,57	74%	139,89	78,69	56%	129,09	103,77	80%
AUTRES	27,52	25,33	92%	44,86	41,71	93%	48,67	6,41	13%
TOTAL	133,65	103,9	78%	184,75	120,4	65%	177,76	110,18	62%

Source : DGBME/F

ANNEXE N°6: Structure de l'allocation et de l'exécution des dépenses d'investissements publics

	2002			2003			2004		
	Allocation	Exécution		Allocation	Exécution		Allocation	Exécution	
EDUCATION	11%	12%		11%	10%		12%	17%	
SANTE	12%	15%		13%	12%		7%	4%	
RURAL	35%	34%		38%	30%		45%	53%	
EQUIPEMENT/TRANSPORT	22%	15%		13%	14%		9%	20%	
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	79%	76%		76%	65%		73%	94%	
AUTRES	21%	24%		24%	35%		27%	6%	
TOTAL	100%	100%		100%	100%		100%	100%	

Source : DGBME/F

ANNEXE N°7 : SITUATION DES CREDITS PPTTE Budget 2004

LIBELLE IMPUTATION	CREDITS VOTES	MONTANT ENGAGE	Montant ORDONNANCE	MONTANT DISPONIBLE Théorique
Const Equip classes VE	3 617 990 000	2 076 127 136	2 076 127 136	1 541 862 864
Const Equip cases VES	4 143 219 000	2 935 755 723	2 935 755 723	1 207 463 277
Const Equip cases vétérinaires	100 295 000	72 796 324	72 796 324	27 498 676
Puits villageois et pastoraux	2 138 478 000	1 190 810 805	1 190 810 805	947 667 195
Forages villageois et pastoraux	1 564 502 000	555 889 368	555 889 368	1 008 612 632
Ouvrages Seuils	1 564 502 000	545 332 636	545 332 636	1 019 169 364
Réhabilitation AHA	1 105 882 000	712 765 009	712 765 009	393 116 991
Mini Barrages	4 523 157 000	2 249 991 336	2 249 991 336	2 273 165 664
Crédits jeunes Diplômés organisés en GIE	789 916 000	573 976 760	573 976 760	215 939 240
Crédits vaches Laitières	394 958 000	-	-	394 958 000
Crédits groupements Féminins	789 916 000	-	-	789 916 000
Act Spécifiques Femme	666 190 000	317 500 000	317 500 000	348 690 000
Préparation DRSP	399 713 000	217 304 274	217 304 274	182 408 726
Construction, Equip, mini CEG en zone rurale (Ministère d'Education de base)	58 660 000	58 226 700	58 226 700	433 300
Equipements infrastructures sanitaires (Ministère de la santé)	150 000 000	30 220 000	30 220 000	119 780 000
Reconstruction des CSI	92 000 000	-	-	92 000 000
Contruction maternités	80 000 000	11 277 210	11 277 210	68 722 790
Construction des CSI	80 000 000	-	-	80 000 000
Enseignants contractuels base1	4 566 867 000	4 440 840 000	4 440 840 000	126 027 000
Appui à la santé de base	1 083 000 000	533 791 436	533 791 436	549 208 564
Appui à la lutte contre le paludis	231 000 000	10 062 566	10 062 566	220 937 434
Formation de Spécialistes	200 000 000	147 696 414	147 696 414	52 303 586
Program de mise en œuvre SRP	404 674 000	139 723 564	139 723 564	264 950 436
Constr 250 classes du 2° degré	100 000 000	99 466 580	99 466 580	533 420
Program National de participation	100 000 000	99 914 935	99 914 935	85 065
TOTAL	28 944 919 000	17 019 468 776	17 019 468 776	11 925 450 224

Annexe 8 : Situation des aides budgétaires de 2000 à 2004 (en millions FCFA)

SOURCES DE FINANCEMENT	2000	2001	2002	2003	2004
	Réal	Réal	Réal	Réal	Réal*
Emprunts	34 071	38 312	59 643	46 280	24 315
1. Contributions multilatérales	34 071	38 312	48 099	46 280	24 315
- FMI	7 770	7 885	15 435	13 508	6 678
- BIRD	26 301	30 427	27 247	22 630	14 602
- BAD/GED			5 417	10 142	3 035
2. Contributions bilatérales	0	0	0	0	0
- Chine	0	0	0	0	0
- Algérie	0	0	0	0	0
- Libye	0	0	0	0	0
- Belgique (Belgolaise crédit relais)	0	0	0	0	0
3. Autres (Fonds de l'OPEP)	0	0	11 544	0	0
Subventions	26 019	30 594	28 382	27 902	30 190
1. Contributions multilatérales	7 694	22 592	18 348	19 702	22 347
- UE	3 148	17 648	10 600	16 891	18 619
- Com. UEMOA (revers. Fiscal et autre)	4 546	4 944	7 748	2 811	3 728
. Reversement fiscal	4 546	4 919	7 748	2 811	3 728
. Autres	0	25	0	0	0
- Conseil de l'Entente	0	0	0	0	0
- Assistance intérimaire PPTE	0	0	0	0	0
2. Contributions bilatérales	18 325	8 002	10 034	8 200	7 843
- France	9 952	8 002	5 969	6 560	4 591
- Allemagne	0	0	0	0	0
- Suisse	0	0	0	0	0
- Japon	0	0	0	0	0
- USA	0	0	0	0	0
- Canada	0	0	0	0	0
- Belgique	7 317	0	4 065	1 640	0
- Pays-Bas	0	0	0	0	2 703
- Norvège	0	0	0	0	549
- Italie	0	0	0	0	0
- Nigeria	0	0	0	0	0
- Libye	0	0	0	0	0
- Danemark	0	0	0	0	0
- Chine Populaire	1 056	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0
TOTAL	60 090	68 906	88 025	74 182	54 505

(*) Pour l'année 2004, il s'agit des réalisations au 15 Décembre.

N.B. : Ces données n'intègrent pas les montants allégés par les bailleurs de fonds multilatéraux dans le cadre de l'initiative PPTE et reversés dans le compte "Initiative PPTE" à la Banque Centrale.

Source : BCEAO

Annexe 9: Liste d'indicateurs de suivi évaluation de la SRP

Indicateurs par domaine/objectif	Méthode/Source	Périodicité	Niveau de l'indicateur			
			Dernière donnée disponible (DSRP)	2002	2003	2004
Revenus						
Incidence de la pauvreté monétaire	Enquête/INS	Tous les 5 ans	63% (1994)	nd	nd	nd
Profondeur de la pauvreté	Enquête/INS	Tous les 5 ans	0.217 (1994)	nd	nd	nd
Sévérité de la pauvreté	Enquête/INS	Tous les 5 ans	0.101 (1994)	nd	nd	nd
Nombre de bénéficiaires des micro crédits	MFE	annuelle				
UNE CROISSANCE ACCELEREE DURABLE ET STABILITE						
Croissance accélérée soutenue réductrice de la pauvreté						
Taux de croissance du PIB réel par tête	Comptes Nationaux/INS	annuelle	4,3 (2000)			
Part du budget de l'Etat alloué aux différents secteurs prioritaires de la SRP	DGB/MFE, Ministères techniques	annuelle				
Stabilité financière						
Encours de la dette extérieure en % du PIB	DGB/MFE	annuelle				
Taux d'inflation annuel moyen	Statistiques des prix/INS	annuelle	3 (2000)			
Solde budgétaire en % du PIB	DGE/MFE	annuelle	-2.9 (2000)			
Solde courant de la balance des paiements	BCEAO/MFE	annuelle				
Taux de pression fiscale	DGE/MFE	annuelle				
Promotion secteur privé/compétitivité						
Taux d'investissement	INS DGE	annuelle				
chiffre d'affaire généré par le tourisme en millions	DEP/Ministère du tourisme artisanat	annuelle		1174	1100	806
volume de crédits aux entreprises	MFE-BCEAO	annuelle				
Nombre d'entreprises privées créées	Ministère du commerce	annuelle				
DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS						
Développement rural et gestion des ressources naturelles						
Production des principales filières (élevage, mil, riz, sorgho, souchet, arachide, gomme arabique, pêche)	DEP/MDA, MRA, INS, MHE/LCD	annuelle				
Indice de vulnérabilité alimentaire	SAP/CAB/PM	annuelle				

Indicateurs par domaine/objectif	Méthode/Source	Périodicité	Niveau de l'indicateur			
			Dernière donnée disponible (DSRP)	2002	2003	2004
Superficies des aires protégées	DEP/MHE/LCD	annuelle				6,6 % du territoire
Superficies des terres reboisées	DEP/MHE/LCD	annuelle				4030
Superficies récupérées des terres dégradées (ha)	DEP/MHE/LCD	annuelle				6812
Pourcentage de ménages utilisant le bois comme source d'énergie	ECVM, RGPH	Tous les 10 ou tous les cinq ans				
Transport/communication/énergie/mine						
Nombre d'abonnés en téléphonie	DEP/MC	annuelle				
Pourcentage des ménages disposant d'un poste radio	ECVM /INS	Tous les cinq ans				
Nombre de kms de routes <ul style="list-style-type: none"> • construites • et entretenues 	DEP/ME	annuelle				<ul style="list-style-type: none"> • 345 • 130
Pourcentage des villages desservis par une voie de communication praticable en toute saison	DEP/ME	annuelle				
Taux de croissance de la production minière	DEP/MME	annuelle				
Emploi						
Le taux de chômage	ECVM/INS	Tous les cinq ans				
Le taux de placement des demandeurs d'emplois inscrits dans les services de travail et de l'emploi	ANPE/MFP	annuelle				25.24
GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
EDUCATION						
Taux brut de scolarisation au niveau <ul style="list-style-type: none"> • du primaire • du secondaire cycle base 2 	Annuaire/MEBA, MESS/RT	annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • 37.3 (2000) • nd 	<ul style="list-style-type: none"> • 41.7 • 14.52 	<ul style="list-style-type: none"> • 45.4 • 17.62 	<ul style="list-style-type: none"> • 50,02 • 14.9
Taux de survie au cycle primaire	Annuaire/MEBA	annuelle		• 64.2	• 65.4	• 67
Taux d'alphabétisme	ECVM	Tous les cinq ans	19.9 (2000)	nd	nd	nd
Taux brut d'admission en première année dans <ul style="list-style-type: none"> • primaire • le cycle secondaire 	Annuaire/MEBA, DEP/MESS/RT	annuelle		<ul style="list-style-type: none"> • 49.8 • 18.9 	<ul style="list-style-type: none"> • 51 • 19.97 	<ul style="list-style-type: none"> • 55.2 • 25.22
Santé						
Taux de séroprévalence	DEP/MSP-LCE	Tous les cinq ans		0, 87	nd	nd

Indicateurs par domaine/objectif	Méthode/Source	Périodicité	Niveau de l'indicateur			
			Dernière donnée disponible (DSRP)	2002	2003	2004
Taux de létalité lié au paludisme	DEP/MSP-LCE	Tous les ans		0.34	1.46	0.10
Le nombre de nouveaux consultants pour les soins primaires, ou taux d'utilisation en consultation curative	DEP/MSP	annuelle		18	nd	20
Le nombre de nouvelles inscrites en Consultation Périnatale (CPN)	DEP/MSP	annuelle		219677	226575	251018
Taux de mortalité maternelle pour mille	EDS/INS	Tous les cinq ans	7 (1992)	nd	nd	nd
Le taux de mortalité infanto juvénile pour mille	MICS/INS	Tous les cinq ans	280 (2000)	nd	nd	nd
Le taux de couverture en infrastructures sanitaires	DEP/MSP	annuelle	48	47.6	49,8	65
Taux de couverture vaccinale <ul style="list-style-type: none"> • en DTCP3, • Rougeole 	DEP/MSP	annuelle	18,4 (2000)	<ul style="list-style-type: none"> • 21 • 47 	<ul style="list-style-type: none"> • 52 • 67 	<ul style="list-style-type: none"> • 62 • 72
Taux de prévalence contraceptive	EDS/INS	Tous les cinq ans		nd	nd	nd
% des accouchements assistés	EDS/INS	Tous les cinq ans	nd	nd	nd	nd
Cadre de vie /Habitat						
Taux de couverture en infrastructures d'assainissement de base	DEP/MHE/LCD	annuelle	nd			
Taux d'accès à l'Electrification	DEP/MME	annuelle	nd	nd	nd	nd
Taux de couverture des besoins en logements sociaux	DEP/MUH	annuelle	nd			
Taux de réhabilitation des anciens quartiers en milieu urbain	DEP/MUH	annuelle	nd			
Nutrition/alimentation						
Pourcentage des enfants dont le poids à la naissance est inférieur à 2,5 kgs	DEP/MSP	annuelle				
Taux de couverture des besoins céréaliers (disponibilité céréalière par rapport aux besoins)	DEP/MDA	annuelle				
Taux de couverture des besoins en eau	DEP/MHE/LCD	annuelle	52(2000)			
PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS						
Indice de Bonne Gouvernance	Enquête/INS	Tous les trois ans				
Gouvernance politique						
Nombre de prévenus jugés dans les délais	DEP/MJ	annuelle				
Nombre d'arrêts rendus constatant la violation de la constitution par rapport au nombre de recours	DEP/MJ	annuelle				
Nombre de juges par habitant	DEP/MJ	annuelle				

Indicateurs par domaine/objectif	Méthode/Source	Périodicité	Niveau de l'indicateur			
			Dernière donnée disponible (DSRP)	2002	2003	2004
Gouvernance administrative et renforcement des capacités						
Taux de satisfaction des usagers des services de l'Administration	Enquête/INS	Tous les cinq ans				
Pourcentage des conflits réglés (de travail et ruraux)	CNDS	annuelle				
Degré d'adéquation du profil poste/emploi	DEP/MFP	annuelle				
Gouvernance économique						
Perception du degré de corruption de l'Administration	Enquête /INS, ANLC	triennale				
Participation sociale/genre						
Indice de participation	INS	annuelle				
% des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités par rapport aux recettes totales	DEP / Ministères de développement communautaire, DEP/ministère de l'intérieur	annuelle				
Indice de parité filles/garçons dans les trois cycles d'enseignements - Base 1 - Base 2 - Moyen	DEP/MEBA, et DEP/MESS	annuelle				